

DELIBERATION CFVU-001-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 janvier 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 janvier 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :
Le procès-verbal de la CFVU du 26 septembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers
Signé le 26 janvier 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27/01/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 26 septembre 2022

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 026 septembre 2022 à 14h35, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent, puis excusé à partir de 16h02
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Présente, puis a donné procuration à Monsieur HOUSSEINI ALI Azim à partir de 15h55
BARBE Valérie	Excusée
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉCHET Lilian-Jack	Absent
BRÉON Lucie	Excusée, a donné procuration à Madame AUDRAIN
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAULT
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
GARNIER Maxence	Excusée
GRIMAULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan GUIBERT Maëva	<i>Excusée, a donné procuration à Monsieur MASLET</i>
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir	Présent
HOUSSEINI ALI Azim	Présent
HOWA Hélène	Présente
KERBELLEC Yann	Présent
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
NEBBULA Constance	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Présent
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROUGER Manuel	Excusé

RULENCE David	Présent, puis a donné procuration à Madame GRIMAULT à partir de 16h30
STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Absente
TAXIL Bérange	Présente, puis a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER à partir de 17h20
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion, connecté à distance

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Intervention de M. Hervé AMIARD – Directeur général du CROUS Pays de la Loire – et de Mme Valérie GENEVEE – Directrice de la politique de site Angers/Laval/Le Mans	1
2. Informations générales	4
2-1 Alliance européenne EU Green	4
2-2 Point sur les inscriptions	6
2-3 Plateforme de candidature en Master.....	6
2-4 Accréditation de l'Université	7
2-5 Dispositif « Accélération stratégique du développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »	7
3. Approbation du procès-verbal	8
3.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022	8
4. Enseignement et conventions	8
4-1 Maquettes – Offre de formation	8
4-2 Modification des MCC.....	12
4-3 Création du DU « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro-évolutives »	14
4-4 Modification du DIU « Cancer chez l'adolescent et le jeune adulte »	14
4-5 Modification du DU « Passeport pour réussir et s'orienter » - Angers et Cholet...	14
4-6 Modification de la délibération CFVU 065-2022 relative à la répartition des places en LAS et PluriPASS pour la rentrée 2023	15
4-7 Conventions	15
4-8 Thélème : Présentation de la refonte de l'offre de formation en LLSH	18
4-9 Thélème : Bilan de la Faculté DEG	20
5. Vie universitaire	22
5-1 Emploi des étudiants – éléments du bilan chiffré.....	22
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 26 septembre 2022	24

1. Intervention de M. Hervé AMIARD – Directeur général du CROUS Pays de la Loire – et de Mme Valérie GENEVEE – Directrice de la politique de site Angers/Laval/Le Mans

Monsieur AMIARD souhaite présenter, en compagnie de Madame Valérie GENEVEE, des éléments de rentrée qui caractérisent le site d'Angers. La rentrée 2021-2022 s'était caractérisée par une très forte tension sur le logement et il souhaite donner quelques éléments sur la rentrée qui sont moins problématiques que ceux identifiés à la rentrée précédente. Il comptabilise 2 500 logements à Angers avec 4 cités universitaires, construites dans les années 60-70 et composées de logements de 9 à 10 m² (Belle Beille, Lakanal, Bourgonnier, Couffon Pavot) et une dizaine de résidences qui sont composées de logements d'au moins 18 m² voire de quelques logements en colocation. Le CROUS a récupéré près de 400 places supplémentaires par rapport à septembre 2021, grâce à l'ouverture de la résidence Madge Syers d'une capacité de 174 places et à la fin des travaux sur la résidence Lakanal, ce qui a permis de rouvrir 210 places. Certaines situations restent bien entendu à régler mais il semble que très peu d'étudiants n'aient pas trouvé de logement, et 150 logements restent même proposés à la location sur un site d'annonces célèbre. Le mois de septembre est toujours le mois où se font les ajustements avec des étudiants qui avaient prévu de venir et qui ne viennent finalement pas, et d'autres qui ont quitté leur logement. Des places seront disponibles un peu plus tard dans l'année, notamment au deuxième semestre, mais on peut considérer que toutes les places côté CROUS sont occupées fin septembre.

Madame GENEVEE effectue un focus sur le logement des étudiants internationaux puisque 25 % des places CROUS leur sont dédiées. Un certain nombre de ces places sont conventionnées avec l'Université d'Angers ou d'autres établissements d'enseignement supérieur (ESCCA, UCO, ESEO, ESA, Campus France). Le nombre de places hors partenariat qui sont dédiées aux étudiants internationaux est relativement peu élevé, sachant qu'elles sont attribuées aux primo-arrivants inscrits en master. Les principales problématiques, sur cette rentrée 2022, concernent les étudiants internationaux puisque certains n'ont pas forcément de solution de logement voire financière. Ils sont souvent réorientés vers les assistantes sociales mais le CROUS a généralement assez peu de solutions à leur proposer. Lors de la rentrée 2022, la capacité est, rappelle-t-elle, d'environ 2 500 places mais de nombreux étudiants restent hébergés chaque année au sein des résidences universitaires, seule la moitié des places environ est remise au mouvement. Dès que les places ont été mises au mouvement, le CROUS a reçu 7 000 demandes d'étudiants qui souhaitaient venir s'inscrire, sachant qu'un étudiant peut faire quatre demandes. Il est donc difficile d'évaluer le taux de pression, d'autant que ce fonctionnement à quatre tours est nouveau à l'Université d'Angers. Il est tout de même constaté davantage de demandes d'étudiants en 2022 par rapport à 2021.

Monsieur AMIARD informe que le CROUS travaille en partenariat avec Angers Loire Habitat pour la construction de trois nouvelles résidences à horizon 2026-2027, d'une capacité estimative de 500 places.

En termes de restauration, il constate que la fréquentation est très forte. Le mois de septembre amène une fréquentation de + 40 % à Angers par rapport à 2019 et de + 14 % par rapport à 2021. Le repas à 1 € est une des raisons de cette hausse de la fréquentation mais le site d'Angers a aussi connu, depuis 2013, près de 9 000 inscrits supplémentaires. Le restaurant universitaire (RU) La Gabare peut connaître certaines jours une fréquentation qui dépasse les 1 200 personnes, ce qui fait que chaque chaise est au moins utilisée trois fois. Le restaurant Le Croizat a vu sa fréquentation augmenter de 50 % par rapport à 2019 et le restaurant Belle Beille a vu sa fréquentation augmenter de 32 % par rapport à 2019. Cela se traduit, au moment de chaque service, par des files d'attente qui sont assez longues et les étudiants peuvent en

témoigner. La période 12h10-13h est plutôt la période rouge et beaucoup moins de personnes viennent déjeuner après 13h. Il est compliqué d'entamer un travail sur des sorties de cohortes qui seraient décalées de 10-15 minutes mais ces décalages auraient du sens pour le CROUS. Au niveau du RU Belle Beille, il est intéressant de constater qu'une ouverture à 11h a du sens car il y a autant de personnes qui se présentent à 11h qu'à 12h.

Madame GENEVÉE ajoute que la répartition est assez constante sur le RU Belle Beille jusqu'à 13h avec une belle capacité de salle, ce qui permet d'accueillir l'ensemble du public tout au long de ce créneau méridien, même s'il est possible d'atteindre jusqu'à 2 500 étudiants par jour, ce qui est considérable. La diversité des créneaux utilisés est intéressante sur ce RU et il faut continuer d'user l'ensemble de ces créneaux. La situation est plus compliquée pour les RU Le Croizat et La Gabare puisque les pics de fréquentation se situent de 12h jusqu'à 13h45.

Madame PRUNIER constate deux problèmes au niveau de la faculté de santé puisque plusieurs écoles ont des contraintes horaires et le flux étudiant est très important à partir de 12h15. Par ailleurs, elle rappelle que la cafétéria n'a pas été ouverte pendant tout le mois de septembre, faute de personnel, ce qui fait que la fréquentation s'est reportée sur le RU. Les files d'attente sont extrêmement longues et il faudrait certainement une meilleure communication pour améliorer la situation.

Madame GENEVÉE confirme que la cafétéria Le Croizat a effectivement été fermée pendant 15 jours du fait d'absence de personnels. La décision avait été prise de fermer plutôt la cafétéria parce que le nombre d'étudiants accueillis, et globalement sur toutes les cafétérias d'Angers, est en nette diminution par rapport aux années précédentes. Les raisons ne sont pas encore connues mais la cafétéria Le Croizat accueille entre 70 et 80 étudiants par jour, ce qui fait penser qu'il est préférable de fermer une cafétéria dès lors que des personnels sont absents pour que le RU puisse fonctionner sur l'ensemble des pôles car il attire davantage les étudiants.

Madame PRUNIER indique qu'aucune information n'était transmise aux usagers sur la date de réouverture de la cafétéria. Madame GENEVÉE propose de revoir les procédés d'affichage. La communication doit être un peu plus appropriée que celle qui est mise en place actuellement.

Monsieur MASLET estime que la baisse de la fréquentation des cafétérias est aussi fortement corrélée au changement de menu « easy ». L'offre de restauration a évolué par rapport à l'année dernière, ce qui fait que certains étudiants préfèrent avoir une offre de restauration plus complète en allant au RU.

Monsieur AMIARD indique que l'objectif du CROUS n'est absolument pas d'appauvrir l'offre et les repas froids conservent deux items et les repas chauds conservent un item, étant donné que le plat à lui seul apporte bien aux étudiants ce que doit leur apporter un repas. Il y a eu effectivement une simplification en raison des effectifs mais aussi des ruptures qu'on peut connaître dans les approvisionnements.

Monsieur BORDET aimerait savoir si ces pics de fréquentation sont calculés par rapport aux passages en caisse. Monsieur AMIARD confirme, via l'application IZLY.

Monsieur BORDET aimerait aussi savoir comment le CROUS mesure le temps de file d'attente et comment cette donnée joue sur la façon d'analyser le graphique. Monsieur AMIARD répond que ce temps n'est pas calculé. Il estime par exemple qu'il y a une saturation entre 12h20 et 12h40 au RU La Gabare, ce qui signifie que la file d'attente est importante à l'extérieur. En 30

minutes, 270 personnes vont passer à la caisse et vont donc rejoindre la salle. La durée du repas est estimée entre 20 et 25 minutes, et Monsieur AMIARD pense que les conditions météo peuvent aussi avoir une influence sur le temps resté en salle. Il peut aussi y avoir un long temps passé dans la zone dite de distribution, c'est-à-dire là où les étudiants composent leur plateau.

Monsieur ROBLÉDO croit comprendre que le passage en caisse crée la file d'attente. Monsieur AMIARD n'en est pas certain car rien ne dit qu'une place sera disponible à la suite du passage en caisse.

Monsieur MASLET explique que le service se fait généralement de façon assez fluide dans les RU et le paiement également. Toutefois, il y a parfois des arrêts parce que le nombre de places est insuffisant à l'intérieur du RU. Il se demande si la mutualisation des espaces étudiants et administratifs pourrait être une possibilité.

Monsieur AMIARD indique que les salles sont bien ouvertes aux administratifs mais les distributions ne fonctionnent pas. Le CROUS n'a pas estimé jusqu'ici qu'il fallait mutualiser les espaces. Une dernière file existante est la file des usagers déposant leurs plateaux en sortant du RU. Toutes ces questions sont compliquées et nécessitent de longues discussions. Pour sa part, il croit davantage à des sorties échelonnées d'effectifs pour rejoindre les lieux de restauration le midi.

Monsieur ROBLÉDO pense qu'il est nécessaire de creuser le sujet car de nombreuses remarques de personnels lui remontent actuellement, comme quoi il y aurait une modification dans sa capacité à aller se restaurer le midi aux différents RU. L'identification du volume de fréquentation au sein des salles administratives pourrait permettre de libérer une jauge pour essayer de désengorger les RU. Plusieurs sujets sont à voir ensemble et ce n'est pas si simple que cela à gérer. Si l'Université constate que des salles administratives sont à moitié vides, cela permettra d'identifier un certain nombre de solutions. Un mode de fonctionnement existait depuis un certain moment et l'équilibre n'est plus aussi fluide que cela apparemment.

Monsieur VERON informe qu'une réunion s'est récemment tenue avec les directions de service et de composante sur le sujet de la restauration, pour que chacun puisse s'exprimer selon les sites, et notamment sur les difficultés de communication. Ce sujet est important et la rentrée le confirme. Par ailleurs, en cas de souci ponctuel de restauration, l'idée serait de prévenir très rapidement l'ensemble de la communauté universitaire pour éviter aux personnels et étudiants de se rendre à un RU ou une cafétéria qui serait fermée.

Monsieur BORDET annonce qu'une enquête auprès des étudiants partira aux alentours du 10 octobre 2022 dans le cadre du projet de schéma directeur de vie étudiante et de campus, avec une partie qui sera consacrée aux modalités de restauration. Cette enquête donnera une visibilité sur les difficultés rencontrées, en espérant avoir au moins 3 000 répondants ce qui donnera une photographie intéressante sur l'ensemble des campus de l'Université, dont Saumur et Cholet.

Madame TAXIL aimerait avoir des perspectives de réouverture de l'espace enseignant dans la mesure où les enseignants ne peuvent pas déjeuner entre 12h et 13h30, les étudiants restant bien évidemment prioritaires. Ce service est en effet fermé depuis le début de la crise sanitaire en 2020. Monsieur AMIARD répond qu'il n'est pas prévu, pour l'instant, de réouverture pour la

distribution puisque la salle est ouverte. Il évoque aussi des problématiques d'emplois et souligne qu'il est devenu difficile de compléter les effectifs.

Madame TAXIL aimerait savoir si la difficulté chronique sur cet espace est due à un manque de postes ou à des absences. Monsieur AMIARD indique que l'idée est de réorganiser le service. Il n'y a pas de manque de postes mais surtout des absences puisque le taux d'absentéisme sur le premier trimestre 2022 était de 40 % en plus parmi les personnels de restauration par rapport au premier trimestre 2019. Il y a eu, de toute évidence, une incidence de la crise sanitaire.

Monsieur BORDET précise qu'il s'agit d'une salle de restauration des personnels et non des enseignants. Monsieur ROBLÉDO assure que la direction va travailler finement sur ce sujet de la restauration parce qu'il peut y avoir des explications liées au manque de personnels. Toutefois, il faut aussi apporter une réponse à cette situation. Si le CROUS n'est pas en mesure de répondre aux besoins, ce qui peut être entendu, l'Université va réfléchir aux solutions à mettre en place pour utiliser aussi ces espaces de manière à pouvoir désengorger les files d'attente, et répondre aux attentes des étudiants et des personnels pour se restaurer.

Madame PRUNIER insiste sur le manque de communication du CROUS. L'université lui communique les dates de rentrée mais le CROUS répond qu'il ne peut pas s'adapter, ce qui aboutit à des situations compliquées. Monsieur ROBLÉDO entend la remarque mais souligne tout de même que des réunions régulières sont organisées en présence du CROUS pour coordonner ce type de choses.

Monsieur MASLET pense qu'il faut aussi s'adapter aux conseils du CROUS. Les ouvertures des RU sont votées dans les instances du CROUS et il est important d'être en adéquation avec ces instances et faire des remontées d'information efficaces.

2. Informations générales

2-1 Alliance européenne EU Green

Monsieur ROBLÉDO présente le projet EU GREEN (*cf. diaporama de séance*) pour European Universities Alliance for sustainable growth, inclusive education and environment. Cette association réunit 9 universités européennes et le dossier a été déposé le 22 mars 2022. À l'origine, il s'agit d'une initiative émanant d'un discours du Président de la République à la Sorbonne en septembre 2017 qui a été reprise par la Commission européenne, ce qui a conduit à la sélection de 44 réseaux d'Universités européennes. L'idée consiste à associer politiquement des établissements, de manière à ce qu'ils puissent convenir ensemble des formes et des sujets sur lesquels pourront se mettre en place les échanges, les mobilités d'étudiants, des mobilités de personnels, etc. Le but ultime serait un diplôme commun entre les différentes universités. Chaque réseau rassemble entre 7 et 9 établissements d'enseignement supérieur européens qui s'engagent à atteindre un niveau supérieur de collaboration sur la base d'une stratégie commune pour la formation, la recherche et l'innovation. L'initiative « universités européennes » poursuit plusieurs objectifs :

- Promouvoir des valeurs européennes communes et une identité européenne renforcée,
- Progresser en termes de qualité, de performance et d'attractivité,
- Offrir plus de mobilité aux étudiants et personnels avec des programmes coconstruits.

Le consortium s'intitule donc EU GREEN et porte sur la durabilité, l'éducation inclusive et l'environnement. Il est constitué de 9 institutions couvrant toutes les régions de l'Europe et comparables par leur taille, leur situation et leur mission, soit 144 000 étudiants et 13 900 personnels académiques et administratifs. Le budget obtenu auprès la Commission Européenne est à hauteur de 14,4 M€ dont 1,6 M€ pour l'Université d'Angers sachant que ce montant devrait être au moins doublé par le ministère. Il devrait également y avoir un accompagnement du Conseil régional qui s'est engagé à participer au financement d'un certain nombre d'objets. Un certain nombre de ces partenaires avaient été accueillis en septembre 2021 lors duquel un « mémorandum understanding » avait été signé pour aller jusqu'au montage du projet. Le cabinet SIRIS, dont le siège est à Barcelone, a également accompagné le consortium pour la rédaction du document soumis en mars dernier.

Les partenaires sont les suivants :

- Université d'Extremadura, Espagne coordinateur,
- Université de Parme, Italie,
- Université d'Angers, France,
- Université de Magdeburg, Allemagne,
- Université de Wroclaw, Pologne,
- Université d'Evora, Portugal,
- Université de Gävle, Suède,
- Université de Carlow, Irlande,
- Université de Oradea, Roumanie.

Monsieur ROBLÉDO informe avoir appris récemment que l'Université de Carlow ne pouvait plus faire partie de cette alliance. Elle vient en effet d'être intégrée dans une université fusionnée qui était déjà partenaire de l'alliance européenne portée par La Rochelle Université. Or, une même université ne peut pas faire partie de deux alliances différentes. Le porteur du projet de l'Université d'Extremadura a sollicité un nouveau partenaire irlandais à travers Atlantic Technological University (ATU) et la réponse pour son intégration dans l'alliance devrait être transmise dans les prochains jours.

L'alliance reflète la mission de contribuer à une société plus équitable et à un avenir plus durable. L'approche développée est étroitement alignée sur les objectifs de développement durable (ODD) dans les trois missions principales d'une université : l'enseignement, la recherche et l'innovation. Le projet embarque aussi un grand nombre de partenaires associés (pour la France : INRAE, Angers métropole, Région Pays de la Loire et FAGE). Du fait des localisations éloignées des grandes capitales, les universités sont toutes conscientes des inégalités territoriales en Europe et défendent un modèle « d'excellence partagée ». Elles jouent notamment un rôle important dans le développement équilibré des régions. Par ailleurs, Angers, Parme, Wroclaw et Gävle sont parmi les 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 retenues par l'UE.

Les objectifs de l'alliance sont les suivants :

- Créer une nouvelle génération de citoyens européens,
- Contribuer à une meilleure employabilité des jeunes,
- Renforcer le développement durable au niveau régional,
- Mettre en commun notre capacité de croissance et de compétitivité,
- Travailler sur l'inclusion sociale,
- Adapter le développement scientifique aux nouveaux défis mondiaux,
- Renforcer l'innovation dans les compétences numériques,

- Soutenir la résilience dans un monde post-pandémique et face aux menaces potentielles pour la sécurité.

En termes de leviers d'actions, l'idée est de créer des expériences, stimuler les mobilités et coopérer au-delà du niveau académique au travers de :

- Diplômes conjoints, des écoles d'été, des cours de formation spécialisés...
- Micro-crédits ou de diplômes sur la durabilité
- Activités de recherche en lien avec la durabilité
- Forum co-animé...

Monsieur ROBLÉDO présente les 9 work packages : management, éducation, recherche, entrepreneuriat-innovation, engagement, internationalisation, accessibilité-diversité-inclusion, réalisation d'écocampus, création d'infrastructures communes. L'Université d'Angers s'est positionnée comme leader du work package recherche et codelader du work package réalisation d'écocampus. En termes de gouvernance, trois entités sont identifiées :

- Conseil des recteurs,
- Assemblée générale : conseil de vice-recteurs, conseil des écosystèmes et conseil étudiant,
- Comité exécutif.

Une réunion des recteurs est prévue les 29 et 30 septembre prochain à Gävle pour signer le protocole de répartition des missions, du budget, etc. La durée de cette alliance n'est pas encore définie même si le financement court pour l'instant sur quatre ans. À l'issue de cette période de quatre ans, le consortium devra passer un audit pour obtenir un renouvellement, voire un abondement du financement. En conclusion, Monsieur ROBLÉDO avoue être assez heureux que ce projet ait été retenu et que l'Université d'Angers soit partie prenante de cette belle aventure. Il en profite pour remercier les collègues qui ont participé aux réflexions et au montage du projet.

2-2 Point sur les inscriptions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en détaillant les chiffres issus de Parcoursup. Elle indique que 4 651 places ont été ouvertes en Licence pour 4 203 étudiants admis. En 2021, il y avait eu 4 605 places ouvertes pour 4 340 appelés et 4 310 étudiants admis définitivement. 37 784 dossiers ont été classés et 426 étaient sur liste d'attente (en 2021, 37 583 dossiers avaient été classés et 1 132 sur liste d'attente). Les formations les plus en tension sont Psychologie et Droit. Elle comptabilise 411 « Oui Si », soit un chiffre en baisse par rapport à l'année dernière. Concernant les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), 112 places ont été ouvertes à Cholet pour 105 étudiants admis (1 851 candidats classés sur 3 165 dossiers déposés) et 523 places ont été ouvertes à Angers pour 541 étudiants admis (8 756 candidats classés sur 17 769 dossiers déposés).

Madame MALLET rappelle qu'il a été demandé aux étudiants de master 1 de s'inscrire plus rapidement afin que les équipes pédagogiques connaissent suffisamment tôt le nombre d'étudiants à accueillir et pour permettre de libérer des places pour les étudiants classés en liste complémentaire.

2-3 Plateforme de candidature en Master

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant, tout d'abord, que la nouvelle plateforme de candidature en master avait été mise en arrêt en décembre dernier. Le travail s'est ensuite poursuivi et la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

a annoncé, le 15 septembre 2022, l'ouverture en 2023 d'une nouvelle plateforme sur internet pour affecter les étudiants en master et faciliter les admissions. Quelques informations ont été transmises par la ministre :

- Un dépôt unique de dossier pour éviter une multitude de modalités de recrutement ;
- Les candidatures ne seront pas hiérarchisées ;
- Jusqu'à 15 candidatures en formation classique et 15 candidatures dans des formations en alternance lors de la phase principale ;
- Un examen des candidatures exclusivement par les commissions pédagogiques au sein des établissements ;
- Une ouverture en février 2023.

Madame HOWA rappelle que les collègues avaient déjà annoncé la mise en place d'une plateforme aux étudiants l'année dernière. Elle se rappelle qu'il était notamment question d'harmoniser les dates limites de dépôts de dossiers et aimerait savoir si ce point est toujours d'actualité. Madame MALLET confirme.

Madame HOWA aimerait également savoir si les candidatures seront hiérarchisées. Madame MALLET explique que les étudiants déposeront des candidatures et devront ensuite faire leur choix parmi les masters dans lesquels ils sont admis.

2-4 Accréditation de l'Université

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et informe que l'offre de formation de l'Université d'Angers a été accréditée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Monsieur ROBLÉDO ajoute que l'avis général du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) sur l'offre de formation était satisfaisant, notamment en termes d'accueil des étudiants. Certains représentants ont posé des questions sur la soutenabilité de l'offre de formation mais d'une manière très générale. Cette question est courante auprès des universités et il en ressort généralement que les moyens alloués par le MESR ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins réels des établissements. Il y a eu quelques votes contre exprimés mais les représentants du CNESER ont bien précisé que ces votes contre n'étaient pas contre la nature de l'offre de formation de l'Université mais consistait en un rappel en direction du ministère.

2-5 Dispositif « Accélération stratégique du développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »

Madame BOUVIER présente le dispositif intitulé « Accélération stratégique du développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (*cf. diaporama de séance*). L'Université d'Angers a choisi de répondre sur le volet formation professionnelle. Ce projet est d'une durée de 8 ans et comprend deux phases (3 ans et 5 ans). Il est demandé un financement de l'ordre de 2,6 M€ et la première phase, qui équivaut à 1,6 M€, correspond surtout à des recrutements de personnels. L'objectif est de développer les activités de la formation professionnelle (alternance, diplômes universitaires, validations des acquis de l'expérience, etc.) avec un levier qui pourrait être la mise en place d'un réseau des alumni. Trois domaines ont été retenus pour développer la formation : l'administration des entreprises/les métiers du chiffre ; le végétal ; les métiers de l'ingénierie. La réponse de l'appel à projet est attendue pour février 2023 (projet déposé le 15 septembre).

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022

Madame MALLET annonce que l'approbation du procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022 est reportée à une séance ultérieure.

4. Enseignement et conventions

4-1 Maquettes – Offre de formation

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et propose de détailler l'offre de formation par composante. En préambule, elle souhaite remercier la cellule institutionnelle qui a réalisé un travail considérable à ce sujet. Elle met également en exergue un point de vigilance sur la hausse des recours en lien avec les modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) qui ont été réalisées ces dernières années.

- **Maquettes de l'ESTHUA**

Monsieur MASLET signale que les ECTS de la mention Arts, parcours Culture et patrimoines doivent être ramenés à 60 et non pas à 30 pour la totalité de l'année.

Madame MALLET précise que les maquettes de l'ESTHUA présentent les mêmes coefficients pour chaque UE et les ECTS sont plus ou moins importants en fonction du nombre d'heures. Cette vision des ECTS et des coefficients n'est pas la même que dans certaines autres formations. Elle ajoute que les ECTS ne seront pas modifiées toutes les années au cours du contrat.

Monsieur MASLET constate aussi une complexité pour les étudiants en cas de différence entre les ECTS et les coefficients.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'ESTHUA, sont soumises au vote :

- Licence Arts, parcours Danse ;
- Licence Arts, parcours Théâtre et Comédie Musicale ;
- Licence Tourisme, parcours Cuisine et Gastronomie/Food and Beverage ;
- Licence Professionnelle Guide conférencier.

Les maquettes des formations portées par l'ESTHUA sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Modification de la délibération CFVU 052-2022 relative aux maquettes de licences de l'ESTHUA**

Sous réserve de la soutenabilité financière, les modifications apportées aux maquettes des formations suivantes, portées par l'ESTHUA, sont soumises au vote :

- DEUST Accueil d'excellence en tourisme ;
- Licence Arts, parcours Culture et patrimoine, Saumur ;
- Licence Tourisme, parcours Hospitalité ;
- Licence Tourisme, parcours Tourisme ;
- Licence Professionnelle Management des entreprises équestres ;

- Licence Professionnelle Commercialisation des produits équin ;
- Licence Professionnelle Management des services aériens.

Les modifications apportées aux maquettes des licences portées par l'ESTHUA sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Maquettes de la Faculté Droit, Économie, Gestion**

Madame MALLET informe que les ECTS de la Licence 1 Droit Histoire ont été modifiés à la suite d'une erreur identifiée.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté Droit, Économie, Gestion, sont soumises au vote :

- Double-licence Droit-Histoire ;
- Master Management des Organisations Scolaires.

Les maquettes des formations portées par la Faculté Droit, Économie, Gestion sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Maquettes de la Faculté de Santé**

Madame MALLET présente les maquettes de la Faculté de Santé.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté de Santé, sont soumises au vote :

- Master 1 Sciences du Médicament et des produits de Santé ;
- Master 2 Sciences du Médicament et des produits de Santé, parcours Nanomédecines et R&D pharmaceutique / Sciences pharmaceutiques et pharmacotechnie hospitalière / Polymères et principes actifs d'origine naturelle / Valorisation de la Recherche Officinale.

Les maquettes des formations portées par la Faculté de Santé sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Maquettes de la Faculté des Sciences**

Madame TRAVIER présente les modifications des maquettes de la Faculté des Sciences. Elle en profite pour remercier les collègues de la cellule institutionnelle pour la qualité du travail réalisé en urgence. Des nouvelles maquettes ont été mises en place en L1 à la suite des évolutions en formation de spécialité pour les bacheliers. Elle identifie trois portails pour quatre mentions de licence. Des périodes de 6 semaines sont intégrées à la première année et des matières sont regroupées par blocs de compétences avec des notes plancher extrêmement basses en première année (5/20 de moyenne en L1). Une des particularités de la composante est de proposer une seconde chance ouverte à tous, c'est-à-dire que les étudiants ayant eu plus ou moins de 10 sur leurs premières notes peuvent demander à passer une seconde chance entre la P2 et la P3 et une autre après la P5. Un certain nombre de remontées ont été effectuées par les étudiants et les collègues. Des points d'amélioration ont été identifiés et concernent la rigidité des périodes, la multiplication des évaluations, la meilleure répartition des responsabilités, la visualisation des notes en cours d'année et les problèmes dans l'organisation des jurys en fin d'année.

Suite à ces remontées, il a décidé de rééquilibrer les enseignements de la L1 et de passer de 6 à 7 semaines pour certaines périodes. Par ailleurs, Madame TRAVIER évoque une flexibilisation des TP qui peuvent dorénavant enjambrer deux périodes. Des regroupements d'évaluations sur la seconde chance ont été effectués. Les responsabilités pédagogiques ont été retravaillées avec un meilleur partage des responsabilités entre différents collègues qui deviennent responsables de l'année ou des parcours qui se mettent en place. Un travail a été lancé avec les collègues de la Direction du Développement du Numérique (DDN) pour disposer d'un outil et ainsi avoir une meilleure visibilité des cas d'étudiants à discuter lors des jurys. Il s'agit enfin d'avoir un tableau de bord le plus visible possible pour les étudiants et les responsables au cours de l'année et pour la gestion des notes.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté des Sciences, sont soumises au vote :

- Double-licence 1 et 2 Mathématiques – Économie ;
- Double-licence 1 Mathématiques – Informatique ;
- Licence 1 Mathématiques – Informatique (MI) ;
- Licence 2 Mathématiques ;
- Licence 2 Mathématiques Appliquées ;
- Licence 2 Informatique ;
- Licence 1 Mathématiques – Physique – Chimie (MPC) ;
- Licence 2 Physique-Chimie ;
- Licence 1 Sciences de la Vie et de la Terre – Chimie (SVTC) ;
- Licence 2 Sciences de la Vie et de la Terre – Chimie, parcours Biologie et Chimie/Géosciences ;
- Licence 1 et 2 Mathématiques, parcours Préparatoire au Professorat des Écoles ;
- Licence Professionnelle Métiers de l'informatique applications web ;
- Master 1 Biodiversité, Écologie et Évolution, parcours Gestion de la biodiversité dans les socio-écosystèmes / Mer, Anthropisation, Diagnostic ;
- Master 2 Biodiversité, Écologie et Évolution, parcours Écologie et Éco-Ingénierie des Zones Humides ;
- Master 1 Biologie Végétale ;
- Master 1 et 2 Paléontologie, Paléo-environnement et Patrimoine ;
- Master 2 Mathématiques et applications, parcours Mathématiques Fondamentales et Appliquées – Algèbre et Géométrie / Analyse et Probabilités ;
- Master 2 Mathématiques et applications, parcours Préparation supérieure à l'enseignement ;
- Master 2 Chimie, parcours Sciences et Ingénierie de l'Environnement.

Les maquettes de la formation portées par la Faculté des Sciences sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

• **Maquettes de la Faculté de Santé et Faculté des Sciences**

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté de Santé et la Faculté des Sciences, sont soumises au vote :

- Master 1 Biologie – Santé, parcours Santé ;
- Master 1 Biologie – Santé, parcours Sciences ;
- Master 2 Biologie – Santé, parcours Physiopathologie et Pharmacologie Vasculaire / Signaux et Images en Biologie et Médecine / Coordination de la

Les maquettes des formations portées par la Faculté de Santé et la Faculté des Sciences sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Maquettes de l'IRCOM**

La maquette de la formation suivante, portée par l'IRCOM, est soumise au vote :

- Licence Humanités, parcours Histoire / Lettres modernes / Philosophie / Sciences politiques.

La maquette de la formation portée par l'IRCOM est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 4 abstentions.

- **Maquettes de l'UCO**

Madame MALLET présente les maquettes de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) en précisant que les MCC sont identiques à celles de l'Université d'Angers. Par ailleurs, elle informe qu'une convention est en train d'être travaillée avec les Facultés Libres de l'Ouest.

Monsieur PIERRE constate que certaines formations sont proches de celles de l'Université d'Angers, notamment en LEA. Madame MALLET explique que ces formations ont été proposées avec la fiche de formation déposée au moment de l'accréditation. Les équipes pédagogiques s'étaient alors rencontrées. Pour autant, il est toujours possible de travailler avec les collègues de l'UCO pour savoir ce qui entre en concurrence et trouver un terrain d'entente avec les collègues du département de LEA.

Les maquettes des formations suivantes, portées par l'UCO, sont soumises au vote :

- Licence Arts du spectacle ;
- Licence Histoire ;
- Licence Langues Étrangères Appliquées ;
- Licence Lettres ;
- Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales ;
- Licence Psychologie ;
- Licence SVT ;
- Licence Professionnelle Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement ;
- Licence Professionnelle Services à la Personne ;
- Master MEEF 1er degré ;
- Master MEEF 2nd degré ;
- Master Psychologie sociale du travail et des organisations ;
- Master Biologie, Écologie et Évolution, parcours Écologie et Développement Durable ;
- Master Didactique des langues ;
- Master Direction de projets ou établissements culturels ;
- Master Innovation Entreprise et Société ;
- Master Langues Étrangères Appliquées ;
- Master Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales ;

- Master Sciences Sociales ;
- Master Traduction et Interprétation.

Les maquettes des formations portées par l'UCO sont adoptées à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

4-2 Modification des MCC

- **Faculté de Santé**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance et annexes*).

Les modifications des MCC de la Faculté de Santé concernent les diplômes suivants :

- 2e année de Pharmacie : modification de coefficients
- 6e année de Pharmacie : cours mutualisés avec le M2 Valorisation de la recherche officinale, modification de coefficients
- 1e année des Sciences Infirmières : modification de l'oral du stage professionnel
- 2e année des Sciences Infirmières : première présentation des MCC
- DE Infirmier en Pratique Avancée : ajout d'heures dans le cadre de l'accompagnement des stages

Les modifications des MCC de la Faculté de Santé sont adoptées à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Faculté de Droit, Economie et Gestion**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance et annexes*).

Les modifications des MCC de la Faculté de Droit, Économie et Gestion concernent les diplômes suivants :

- Capacité de Droit : permutation de matières ; report de la note du stage ou projet tutoré de la session 1 en session 2.
- Double-licence de Droit-Economie ;
- Licence de Droit : suppression des galops d'essai ; ajout de la durée des épreuves écrites et des UE à choix encadré
- L1 Économie-Gestion, LPro1, LPro2, Double Licence 1 Droit-Économie, Double Licence 1 Mathématiques-Économie.

Madame LAMBERT-WIBER explique que deux matières sont permutées en capacité de Droit. La matière Droit pénal et économie est remplacée par Droit privé et notarial en Unité 1 car la formation rencontre des difficultés pour recruter un enseignant en économie. La matière Droit pénal et économie est ainsi transférée en Unité 3, le temps de recruter l'intervenant. La matière Droit privé et notarial était aussi particulièrement lourde en Unité 3 pour les étudiants qui doivent déjà suivre la matière Droit du travail. Cette permutation entraîne une modification en termes de MCC.

Monsieur MASLET aimerait savoir si cette permutation a un impact sur les coefficients. Madame LAMBERT-WIBER n'identifie aucun impact puisque toutes les matières ont le même coefficient. Les compensations se font par ailleurs toujours au plus favorable pour les étudiants.

Monsieur DANIEL évoque les UE à choix encadrés de la licence de Droit. Tous ces éléments constitutifs n'avaient pas le même nombre d'ECTS, ce qui posait des problèmes de calcul de moyenne intermédiaire sur Apogée, ce qui interroge Monsieur DANIEL. Il a donc été demandé d'affecter le même nombre d'ECTS à ces UE à choix encadrés, ce qui a engendré d'autres changements en termes de coefficients pour indiquer aux étudiants les matières qui apparaissent les plus importantes. Monsieur DANIEL estime que les UE à choix encadrés correspondent à une innovation pédagogique pour les étudiants de L1 en L3 qui souhaitent se spécialiser dans telle ou telle direction, sauf que la technique et/ou la résistance au changement ne suit pas d'où des propositions de modification des MCC. Monsieur DANIEL précise que la résistance au changement est un problème collectif qui provient aussi bien des personnels administratifs que des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. C'est la raison pour laquelle il est important de faire passer dans les différentes instances successives ces décisions pour qu'elles soient, une fois adoptées, acceptées par tous.

Madame MALLET souhaite trouver collectivement des solutions à un moment donné. Elle rappelle aussi qu'il est important de transmettre les modifications pour expertise au Service de Modélisation Assistance Formation (SMAF) avant vote en conseil de département et conseil d'UFR, pour vérifier qu'elles sont bien réalisables.

Les modifications des MCC de la Faculté de Droit, Économie et Gestion sont adoptées à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

- **Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance et annexes*). Une unité d'accompagnement pour les étudiants qui bénéficieraient de la prise en charge par les chargés d'accompagnement, de l'ordre de 0,5 point supplémentaire, a été ajoutée pour toutes les formations de la faculté hormis pour en Psychologie.

Monsieur MASLET aimerait savoir pourquoi le département de Psychologie fait exception. Madame MALLET répond que le département de Psychologie n'a pas souhaité que le suivi de l'accompagnement soit pris en compte dans leurs licences, ce qu'elle regrette. Monsieur PIERRE le regrette aussi.

Madame MALLET espère que le département de Psychologie se rendra compte que l'accompagnement des étudiants est un élément important qu'il faut valoriser. Elle rappelle qu'un accompagnement sera aussi proposé aux étudiants internationaux de cette faculté.

Monsieur BOISSON entrevoit une inégalité entre les étudiants suivis qui bénéficient ou non de 0,5 point supplémentaire.

Monsieur MASLET trouve l'initiative excellente mais propose de s'abstenir sur ce vote puisque le département de Psychologie a décidé de ne pas suivre le mouvement initié par la Faculté.

Les modifications des MCC de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, hormis celles de Psychologie sont adoptées à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

4-3 Création du DU « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro-évolutives »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'Université d'Angers s'associe avec la filière BRAIN-TEAM pour proposer la création de ce DU qui s'adresse aux professionnels du secteur de la santé et du secteur social et médico-social. Il s'adresse également aux titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier ou paramédical, aux psychologues, aux assistants de service social. Il permet d'apporter des connaissances transversales sur l'ensemble des étapes indispensables à l'accompagnement des personnes porteuses de ces pathologies. La durée totale de la formation est de 112 heures de cours + 35 heures de stage et 1 journée de validation.

La création du DU « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro-évolutives » est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4-4 Modification du DIU « Cancer chez l'adolescent et le jeune adulte »

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et rappelle que ce DIU permet d'avoir un suivi du cancer chez l'adolescent et le jeune adulte pour éviter que le patient se retrouve avec un suivi différent lors de son passage de l'unité pédiatrique à l'unité adulte. Il est proposé d'intégrer un mémoire dans la certification de ce diplôme et une soutenance de mémoire dans l'épreuve finale.

La modification du DIU « Cancer chez l'adolescent et le jeune adulte » est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4-5 Modification du DU « Passeport pour réussir et s'orienter » - Angers et Cholet

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et rappelle que ce DU est proposé à Angers et à Cholet depuis l'année dernière. Il s'adresse à des élèves de terminale qui s'inscrivent sur Parcoursup pour une année d'accompagnement à l'orientation et à des étudiants qui rencontrent des difficultés en première année de licence dans le cadre d'une réorientation. La première étape porte sur la connaissance de soi et des métiers. Il est proposé trois parcours : parcours humanité, parcours entreprise et parcours médico-social et sanitaire. Une modification porte sur la partie culture générale et sur l'expression écrite et orale. Par ailleurs, il était difficile de proposer les trois parcours à Cholet et il a été proposé aux étudiants un parcours général avec des options à suivre éventuellement à distance.

Madame HOCQUET aimerait connaître la proportion de bacheliers qui n'ont pas encore choisi leur filière et qui s'inscrivent dans ce DU sur Parcoursup et ceux qui sont en réorientation par rapport aux effectifs de l'année dernière. Madame RAVAIN répond que 55 places ont été inscrites sur Parcoursup, pour 100 places ouvertes.

Madame MÉNARD signale que des séances d'informations sont proposées mais il n'y avait personne lors de la première séance qui avait lieu à Saint-Serge. Les prochaines séances d'informations sont fixées le 29 septembre à Belle Beille et le 4 octobre à Saint-Serge. Elle invite les membres de la CFVU à transmettre cette information aux étudiants. Par ailleurs, des permanences sans rendez-vous sont proposées les lundis après-midi, aussi bien sur Saint-Serge que sur Belle Beille. Un psychologue de l'orientation est ainsi à disposition des étudiants pour évoquer leur réorientation en L1, L2 et L3.

Madame MALLET informe que les parcours disciplinaires débuteront plus tôt que l'année dernière, mi-novembre au lieu de début janvier, à la suite de remontées d'étudiants qui trouvaient la première période de formation beaucoup trop longue.

La modification du DU « Passeport pour réussir et s'orienter » est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4-6 Modification de la délibération CFVU 065-2022 relative à la répartition des places en LAS et PluriPASS pour la rentrée 2023

Madame PRUNIER informe que des objectifs ont été fixés par régions entre 2021 et 2025 en ce qui concerne le nombre d'étudiants qui doivent entrer dans les différentes filières de santé. Il a été demandé d'augmenter de 5 places le nombre d'étudiants entrants en deuxième année de maïeutique, soit 7 places dorénavant.

Monsieur KERBELLEC aimerait avoir des précisions sur les possibilités de réattribution des places si une des voies n'a pas été remplie. Madame PRUNIER répond que le ministère n'a pas transmis d'informations à ce propos. A priori, il n'y aura pas de report de place cette année et l'Université d'Angers reste en attente de directives.

La modification de la délibération CFVU 065-2022 relative à la répartition des places en LAS et PluriPASS, pour la rentrée 2023, est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4-7 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

- **Convention IAE/IFCS**

L'IAE renouvelle son partenariat avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), concernant le Master Management et Administrations des Entreprises (MAE) parcours Santé. Ce dispositif est organisé de la manière suivante : Une partie des cours est spécifique au Master MAE Santé (78h étudiant). Une partie des cours permet de valider le Diplôme cadre IFCS et le Master MAE santé (228h étudiant).

La convention entre l'IAE et l'IFCS est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Convention ESTHUA/Excelia**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec l'établissement EXCELIA GROUP. Cette convention concerne les formations suivantes :

- Licence, mention « Tourisme », Parcours « Management du tourisme et de l'hospitalité » ;
- Master, mention « Tourisme », Parcours « Tourisme Management ».

Les unités d'enseignement assurées par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, sont complémentaires aux programmes correspondants de l'établissement EXCELIA GROUP de La Rochelle (Bachelor d'une part, MBA et MSc d'autre part).

La convention entre l'ESTHUA et Excelia est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Convention IAE/ENOES**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, renouvelle son partenariat avec le groupe ENOES et le CFA Mirosmesnil. Cette convention concerne les formations suivantes :

- Master 1 M1 CCA en alternance ;
- Master 2 M2 CCA en alternance.

L'IAE Angers est en charge du suivi administratif et pédagogique de la formation. L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés par l'établissement partenaire, en concertation avec l'IAE Angers. Le suivi des apprentis est du ressort des partenaires.

La convention entre l'IAE et ENOES est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

- **Convention LLSH/Université de Worcester**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté LLSH, s'associe avec l'Université de Worcester, au Royaume-Uni. Cette convention concerne les formations suivantes :

- Master « Didactique des langues », Parcours « Diffusion du français en pays anglophone » de l'Université d'Angers ;
- « Postgraduate Certificate in Education » (PGCE) de l'Université de Worcester.

Les cours seront organisés dans les deux pays et le programme de mobilité internationale est le suivant : lors de l'année de Master 2 mention Didactique des langues, parcours DIFLANG (Diffusion du français en pays anglophones) - Postgraduate Certificate in Education :

- Les étudiants suivent 3 unités d'enseignement à distance mutualisées entre les parcours de Master 2 de l'Université d'Angers DILALIC (Didactique des langues, des littératures et des cultures) et DIFLANG (Diffusion du français en pays anglophones).
- Les étudiants assistent aux cours de Postgraduate Certificate in Education dispensés à l'Université de Worcester.

Madame MALLET précise que les droits d'inscription dans cette université sont relativement élevés mais souligne aussi qu'il ne s'agit pas d'un parcours obligatoire.

Monsieur PIERRE confirme que les frais d'inscription sont extrêmement élevés, de l'ordre de 10 000 €, avec une proposition de financement de l'Université de l'ordre de 15 %.

Madame HOCQUET s'interroge sur l'intérêt d'un tel partenariat sous convention. Monsieur BOISSON répond que ce partenariat permet aux étudiants d'avoir une formation pour devenir enseignant.

Monsieur PIERRE ajoute que le projet pour ces étudiants est de s'installer au Royaume-Uni.

Madame MALLET aimerait connaître le nombre d'étudiants intéressés par cette formation. Monsieur PIERRE en identifie un ou deux. Il ajoute que le vote du conseil d'UFR a été de 2 votes pour, 9 abstentions et 1 vote contre.

Monsieur BOISSON précise qu'une convention existait déjà avant le Brexit et la donne a donc changé.

Monsieur MASLET avertit que les élus de la Fé2a voteront contre cette convention par principe et parce qu'ils considèrent qu'elle ne remplit pas les conditions nécessaires pour un étudiant dans le cadre d'un échange bilatéral entre deux universités.

Monsieur BOISSON évoque aussi un problème de présence des élus étudiants en conseil de gestion de la Faculté LLSH. Si ces élus avaient été présents en conseil d'UFR, la convention n'aurait jamais été adoptée.

Monsieur PIERRE aimerait savoir ce qu'il est prévu pour les étudiants anglais qui viendraient à l'Université d'Angers. Madame MALLET répond que la convention ne prévoit pas de mobilité étudiante vers la France et l'Université d'Angers.

La convention entre la Faculté LLSH et l'Université de Worcester est rejetée à la majorité avec 12 voix contre, 3 voix pour et 10 abstentions.

- **Convention ESTHUA/Université Nationale Normale de Taiwan**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec l'Université Nationale Normale de Taiwan. Cette convention concerne les formations suivantes :

- Master mention « Management Sectoriel », parcours anglophone « International Hospitality Management » ou Master mention « Tourisme », parcours francophone « Mondes chinois et asiatiques » délivrés par l'Université d'Angers ;
- Master mention « Lettres », parcours bilingue chinois-anglais « Cultures européennes et Tourisme » délivré par l'Université Nationale Normale de Taiwan.

Les 2 premières années se déroulent à l'université d'origine et la dernière année à l'université d'accueil pour les étudiants de l'Université Nationale Normale de Taiwan. Pour les étudiants de l'ESTHUA, l'année à l'Université Nationale Normale de Taiwan s'effectue dans le cadre d'une césure, soit avant l'entrée en première année de Master, soit entre la première année et la deuxième année de Master. L'université d'accueil reconnaît les années de master réussies à l'université d'origine comme donnant accès à la 3^e année de master.

Monsieur BOISSON aimerait savoir si cette convention pourrait poser d'éventuelles problèmes avec la Chine. Madame MALLET souligne que cette convention existe depuis longtemps et précise que la Chine n'intervient pas dans toutes les conventions que l'Université signe avec d'autres partenaires.

Monsieur BOISSON aimerait savoir s'il est spécifié qu'un étudiant parti en césure peut avoir son master au bout de deux ans. Madame MALLET répond que l'année de césure est prise en compte avant l'entrée en M1.

Monsieur BOISSON comprend donc que la césure artificialise un master en trois ans. Or, l'année de césure n'est pas une année d'étude pour permettre de valider un master en trois ans. Il ne conteste pas le bénéfice de la césure mais s'interroge sur un master en trois ans qui représente une année d'étude supplémentaire et donc des frais supplémentaires, d'autant plus à l'étranger. Une césure est une année d'ouverture et pas une année diplômante en plus pour avoir un diplôme en trois ans au lieu de deux.

La convention entre l'ESTHUA et l'Université Nationale Normale de Taiwan est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

- **Convention LLSH/ALM – Master GAED**

Cette convention concerne la formation suivante :

- Master « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED) », parcours « Environnement, Territoires en Transitions, Aménagement, Participation (ETTAP) ».

Angers Loire Métropole (ALM) propose des missions professionnelles aux étudiants et s'engage à assurer quelques heures d'enseignement à titre gratuit. En retour, des agents d'ALM peuvent assister à certaines UE du master à titre gracieux. La convention a été validée par ALM.

La convention entre la Faculté LLSH et ALM pour le Master GAED est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4-8 Thélème : Présentation de la refonte de l'offre de formation en LLSH

Monsieur PIERRE présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant la Faculté LLSH compte 8 départements d'enseignement et environ 3 500 étudiants en Licence. Il y a 6 licences monovalentes et 3 doubles licences sur le site de Belle Beille, sachant que la licence LLCER se décline en 3 parcours : Allemand, Anglais, Espagnol. Par ailleurs, il y a, sur Cholet, 1 licence simple (Histoire) sur deux années uniquement et une double licence (avec la Faculté DEG). Les principaux changements dans cette offre globale sont relativement modestes et consistent en une transformation des licences bivalentes en doubles licences (Anglais/Allemand et Anglais/Espagnol) et la création de la licence Litté&langues.

L'offre de formation est pensée dans le cadre du NCU Thélème. À l'intérieur d'un certain nombre de cadrages fixés (en particulier le volume horaire) par la direction précédente de l'UFR, les départements avaient une certaine liberté pour organiser leur formation. Il fallait tenir compte des spécificités de chaque département et, en particulier, de leurs effectifs. Deux changements profonds sont partagés à travers des nouveaux rythmes d'enseignement et le passage au contrôle continu intégral.

En termes de nouveaux rythmes, les semestres ont été abandonnés pour un passage à 30 semaines d'enseignement, réparties en 5 périodes de 6 semaines : P. 1 à 5 pour la L1, P. 6 à 10 pour la L2, P. 11 à 15 pour la L3. L'objectif premier est de donner du temps aux équipes pédagogiques et aux étudiants. Le constat largement partagé était en effet que la semestrialisation est un système très contraignant : difficulté de rattraper les absences, un sentiment d'urgence permanent, une concentration des MCC sur la fin du semestre, impossibilité d'avoir de véritables programmes de lectures et de travail en profondeur pour nos disciplines, etc. Les avantages de ces nouveaux rythmes sont les suivants :

- Un enseignement peut donc désormais se dérouler sur 1, 2 ou 3 périodes (18 semaines au plus).
- Plus de facilité, selon les départements, à placer les semaines de stages ou les sorties de terrain. Développement d'une semaine de l'International en période XV.
- Plus de facilité pour rattraper les cours
- Mise en place d'une première période (P.1) fortement tournée vers la découverte de l'Université et permettant, si nécessaire, des réorientations rapides : MTU, accompagnement, entretiens enseignants-référents, etc.
- Possibilité d'organiser de véritables retours sur les épreuves de CC.

Pour autant, des difficultés sont aussi identifiées :

- Adopter le nouveau vocabulaire des périodes (enseignants et étudiants) et donc une nouvelle façon de penser l'année.
- Faire un emploi du temps sur l'année en répartissant les enseignements de façon équilibrée.
- Profiter de toutes les périodes.

Concernant le passage en contrôle continu intégral, des variantes existent selon les départements mais il y a, globalement, deux types d'épreuves :

- Le contrôle continu dans le cadre des enseignements sous la responsabilité de chaque enseignant (avec une aide pour les aménagements).
- Le contrôle continu de promotion. Ils sont fixés dès le début de l'année. La scolarité assure la réservation des salles, le recrutement du nombre de surveillants nécessaires, les aménagements d'études, etc.

Les étudiants sont informés très tôt des coefficients et des dates des épreuves. Dans le respect de la charte des examens, les cours de 12 heures et moins font l'objet d'au moins une épreuve de contrôle continu et ceux de plus de 12 heures d'au moins deux épreuves. Les remontées des notes sont prévues à la fin des périodes 2 et 5. Des jurys d'étape seront organisés pour les étudiants qui ont besoin de résultats stabilisés : LAS, Erasmus, licence 3, etc. En termes d'absence, les étudiants gardent la possibilité d'avoir deux « chances » avec un examen de rattrapage (session 2 en juin) et, éventuellement, en cas d'absence justifiée, une session 2bis.

Monsieur PIERRE propose, pour terminer, de présenter l'organisation dans chaque licence.

Pour les licences simples :

- Un socle disciplinaire qui représente entre les 2/3 et les 3/4 des heures étudiants.
- Un socle dit transversal composé d'enseignement de Culture générale et scientifique, du Lansad (augmentation du volume horaire de la L1 à la L3), de la culture numérique (L2), ainsi que d'enseignements de PPPE et de préprofessionnalisation (augmentation du volume horaire de la L1 à la L3).
- Le socle transversal ne permet pas de compenser le socle disciplinaire, en revanche l'inverse est possible.

Pour les doubles licences : deux socles disciplinaires et un socle transversal (tous les cours sont mutualisés avec les licences monovalentes).

En termes d'accompagnement, il y a 3 chargés d'accompagnement en L1 (2,7 ETP) qui effectuent un programme complet de méthodologie, d'organisation du tutorat et de suivi des étudiants. Cet accompagnement s'adresse à 3 catégories d'étudiants : Les étudiants « oui si » et les étudiants en difficulté à la fin de la période 1 ; Les étudiants étrangers hors échange ; Les étudiants en situation de handicap. Un étudiant qui suit l'ensemble de l'accompagnement obtiendra 0,5 point supplémentaire sur sa moyenne annuelle. Tous les départements de l'UFR ont accepté cette idée.

L'UFR a dû se réorganiser vis-à-vis de cette nouvelle offre de formation, et plus particulièrement le service de la scolarité avec la création d'un pôle transversal dont la mission principale sera le soutien des enseignants sur l'organisation des épreuves de contrôle continu, le recrutement des surveillants, l'organisation des aménagements d'étude, etc. Un certain nombre de groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur les MCC et la session 2 d'examens, et les jurys d'étape. Un groupe « de veille » est enfin mobilisé sur les difficultés qui pourraient surgir.

Monsieur MASLET aimerait savoir si les remontées des notes des jurys d'étape seront automatiques pour les publics cibles ou sur demande des étudiants. Monsieur PIERRE répond que tous les étudiants auront accès à leurs notes.

Monsieur MASLET s'interroge aussi sur l'absence des élus étudiants au sein de cette UFR. Monsieur PIERRE explique que l'UFR n'a plus d'élus étudiants car ils ont tous quitté l'établissement et elle doit donc organiser de nouvelles élections.

Monsieur BOISSON se questionne sur l'accompagnement systématique des étudiants en situation de handicap. Monsieur PIERRE indique que l'accompagnement se fait sur leur demande. Il n'est pas question de leur imposer une aide s'ils n'en font pas la demande.

Madame MALLET signale que l'organisation du contrôle continu peut poser des difficultés pour certains étudiants en situation de handicap et il est question de travailler en lien avec le relais handicap, le Service de Santé Universitaire (SSU) et les composantes pour aménager les contrôles continus à destination de ce public.

4-9 Thélème : Bilan de la Faculté DEG

Monsieur DANIEL présente ce point (*cf. diaporama de séance*) avec des nouveautés communes aux deux licences :

- Fin de la semestrialisation (5 périodes par an en EG et 2 périodes en droit) : jury annuel
- Relevé de notes intermédiaires sur l'ENT (presque) tout au long de l'année
- Remédiation entre la session 1 et la session 2 (tutorat, soutien)
- 2 contrats pédagogiques de réussite : Classique et Pro
- Mise en place des trois années de licence en 2020-2021 : fin des mesures transitoires en 2021-2022

Il reste toutefois de nombreuses différences entre les deux licences, en fonction des souhaits des départements et de l'existant.

En licence Économie et Gestion, on trouve 5 périodes par année sur les trois années, et une déclinaison des maquettes en 9 blocs thématiques dont 6 correspondent à un socle fondamental, 2 à un socle transversal et 1 à la prise en compte de l'engagement et d'un certain nombre d'expériences professionnalisantes (mobilités internationales, travail salarié, engagement auprès d'associations, etc.). Toutes ces expériences professionnalisantes seront synthétisées et présentées devant un jury en fin de licence, ce qui permettra aux étudiants de se familiariser avec une présentation orale de type professionnel.

Parallèlement aux blocs thématiques, des blocs de compétences ont été construits à partir du référentiel national des compétences qui était composé de 17 compétences pour la licence Économie et Gestion. L'UFR les a regroupées en 9 blocs de compétences, avec des compétences disciplinaires (4), des compétences préprofessionnelles (3) et des compétences transversales et linguistiques (2). Il y a ensuite une correspondance entre les UE regroupées dans les blocs thématiques et les blocs de compétences. L'UFR ne souhaite pas passer à l'évaluation par compétences car les collègues considèrent que l'évaluation des UE sert aussi à évaluer les compétences grâce au tableau de correspondance. En tout état de cause, les étudiants disposent de cette liste de compétences et pourront les valoriser au moment de leur poursuite d'études ou de leur recrutement.

Monsieur DANIEL distingue deux contrats pédagogiques de réussite des étudiants. Le contrat classique permet l'obtention de 180 ECTS qui vont donner droit à une candidature en master. Les doubles licences disposent de 240 ECTS. Par ailleurs, un parcours PRO a été créé qui regroupe le parcours PROgressif (L1 en 2 ans) avec l'acquisition de 60 ECTS qui permettront aux étudiants de basculer en L2 classique et le parcours PROfessionnalisant pour les étudiants qui souhaitent, à l'issue de leur deuxième année, poursuivre en licence professionnelle. Le parcours PRO s'adresse essentiellement aux étudiants « Oui Si ».

En termes de règles de compensation, les notes supérieures à 10/20 compensent les notes inférieures à 10/20. Il n'y a pas de note éliminatoire. La compensation peut s'effectuer, chaque année :

- Pour un même enseignement, entre les résultats obtenus au cours magistral (CM) et les résultats obtenus aux travaux dirigés (TD) ;
- Entre les enseignements d'une même UE fondamentale ou d'une UE transversale ;
- Entre les blocs thématiques 1 à 6 des UE fondamentales et les blocs 7 et 8 des UE transversales.

Toutes les matières des UE fondamentales se compensent entre elles et toutes les matières des UE transversales se compensent entre elles. Mais la compensation n'est pas possible entre les UE fondamentales et les UE transversales. Pour chaque enseignement sera retenue la meilleure des deux notes entre les épreuves de session 1 et de session 2 (pour le calcul de la nouvelle moyenne) avec report des notes de TD. Il n'y a pas de compensation entre les années administratives. La validation de l'année suppose la validation des UE fondamentales et la validation des UE transversales. De plus, les ECTS supplémentaires non transférables du supplément au diplôme ne compensent ni les UE fondamentales, ni les UE transversales.

La capitalisation est le processus qui permet de conserver des ECTS, d'une année sur l'autre. Un enseignement est définitivement acquis et capitalisable dès lors que la moyenne a été obtenue. Une UE fondamentale ou une UE transversale est acquise par compensation des enseignements qui la composent, affectés de leurs coefficients. Elle est alors acquise et capitalisable, et confère les ECTS correspondants. Les enseignements capitalisés (c'est-à-dire pour lesquels la note est supérieure ou égale à 10) ne pourront pas être repassés en session 2. Un étudiant autorisé à se réinscrire, n'a pas la possibilité d'améliorer ses résultats pour un enseignement, une UE ou un bloc déjà validé.

Monsieur DANIEL présente ensuite le licence Droit qui est découpée en deux périodes par année. Les UE fondamentales sont déclinées en compétences disciplinaires et en compétences transversales. Par ailleurs, les UE à choix encadrés permettent d'acquérir des compétences disciplinaires ou des compétences transversales. Il s'agit d'un ensemble d'enseignements sur les trois années que les étudiants peuvent choisir. Ces derniers semblent assez satisfaits de cette proposition d'UE à choix encadrés car ils peuvent davantage se spécialiser en droit public ou en droit privé en troisième année. Monsieur DANIEL remercie les associations étudiantes qui se sont fait le relais d'un certain nombre de dysfonctionnements ou de choses à améliorer, en particulier sur les relevés de notes intermédiaires. Des améliorations et des allègements ont depuis été opérés. La compensation en licence Droit est intégrale. Le contrat pédagogique de réussite se répartit entre le Parcours classique de la licence et le Parcours « Progressif » avec une inscription en capacité en droit, au regard des premiers résultats obtenus en TD. Suite à la deuxième année de la capacité en droit, il est possible de réintégrer la L1 Droit ou d'aller directement en L2 Droit si l'étudiant a plus de 15/20 de moyenne. Il s'agit souvent de bacheliers technologiques qui n'ont aucune chance de passer en L2 Droit et la capacité en droit leur permet d'avoir davantage de temps et de soutien pour se familiariser avec cette filière.

Madame LAMBERT-WIBER informe avoir organisé une réunion pour proposer le Parcours « Progressif » et deux étudiantes d'origine étrangère y ont assisté car elles n'arrivaient pas à prendre des notes dans les cours de L1. Elles ont demandé à venir en capacité en droit pour se familiariser avec le droit, assimiler la langue et les terminologies juridiques. Madame LAMBERT-WIBER pense qu'il s'agit d'une bonne alternative pour ce genre de public.

Madame MALLET aimerait savoir si un bilan sur les résultats a déjà pu être effectué.

Monsieur DANIEL répond que les services de scolarité sont débordés, ce qui fait qu'il n'a toujours pas les résultats précis des jurys de session 1 et de session 2 de l'année dernière pour les licences. Par ailleurs, on lui a indiqué que les résultats étaient nettement inférieurs à ceux des années précédentes en lien avec la crise sanitaire. Il est très difficile de déterminer l'impact de ces nouvelles licences sur la réussite des étudiants. Les conférences des doyens évoquent des moyennes plus faibles que les années précédentes et un certain nombre d'étudiants seraient passés en année supérieure l'année du covid sans véritablement en avoir le niveau. Il ne sait pas si cette observation a aussi été réalisée dans les autres composantes.

Monsieur BOISSON confirme pour la L1 Histoire.

Madame MALLET évoque aussi les conséquences du nouveau baccalauréat.

Monsieur DANIEL observe aussi que la deuxième année est l'année la plus difficile, alors que les collègues ont essayé de l'alléger dans les nouvelles maquettes. Il est proposé une période de remédiation entre la session 1 et la session 2 pour les trois années. Par ailleurs, la meilleure note est toujours retenue entre la session 1 et la session 2, ce qui donne l'impression que les étudiants ne sont pas forcément désavantagés avec ces nouvelles licences.

Monsieur MASLET indique que la période de remédiation est un dispositif extrêmement apprécié et correspond à une véritable valeur ajoutée pour l'ensemble des étudiants. Le seul bémol a trait au manque d'enseignants pour assurer la remédiation dans certaines matières comme en mathématiques.

Madame MALLET aimerait savoir si les étudiants ont suivi ce dispositif.

Monsieur DANIEL souligne un problème d'organisation puisque certaines séances de remédiation ont eu lieu avant la fin des examens de la session 1. Il était très mécontent de cette organisation mais les services de scolarité n'ont pas toujours la dimension pédagogique en tête. L'UFR va faire en sorte que cette organisation soit remaniée pour cette année. Il peut y avoir parfois une quarantaine d'étudiants présents dans une session de remédiation et à d'autres moments une dizaine d'étudiants présents. Il aurait aimé mettre en place des sessions de remédiation sur toute l'année, de manière régulière, mais l'UFR est très contrainte par les salles, les emplois du temps, la bonne volonté des enseignants, etc.

5. Vie universitaire

5-1 Emploi des étudiants – éléments du bilan chiffré

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il rappelle que les contrats étudiants couvrent le périmètre suivant : 1° Accueil des étudiants ; 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ; 3° Tutorat ; 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ; 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ; 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ; 7° Aide à l'insertion professionnelle ; 8° Promotion de l'offre de formation.

Il y a deux périodes de contrat, entre le 1er septembre et le 30 juin et entre le 1er juillet et le 31 août. Les trois taux horaires ont été récemment actualisés avec l'augmentation du SMIC :

- 12,18 € pour les contrats étudiants / surveillance
- 19,49 € pour le tutorat
- 15,83 € pour le centre d'appel numérique

Les sources de financement sont le budget propre de l'établissement, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et des subventions (dont celle de l'ARS).

En 2020-2021, Monsieur BORDET compte 33 000 heures de contrats étudiants pour 504 étudiants. Il s'agissait d'une année exceptionnelle en termes de contrats étudiants avec la présence de tuteurs covid. Le coût annuel se situe entre 500 et 600 k€ pour un nombre d'étudiants qui oscillent entre 500 et 550 étudiants et un taux de boursiers qui se situe autour de 40 % sachant que le fait de recruter des étudiants boursiers est un critère prioritaire dans les candidatures.

Les principales missions sont l'accueil des étudiants, le tutorat d'accompagnement et le soutien informatique. En termes de structures, les deux plus gros pourvoyeurs de contrats sont la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante et des Campus (DEVEC) avec les tuteurs d'accompagnement et la Santé avec les étudiants relais santé. Les emplois sont occupés majoritairement par des étudiantes (65 %), des boursiers (40 % des étudiants boursiers) et des étudiants de L3 (50 % des étudiants de licence).

En termes de perspectives, il s'agit de travailler sur l'emploi étudiant de manière plus générale. L'objectif est d'avoir une meilleure orientation des offres de job étudiants reçues vers la plateforme Ipoline. Monsieur BORDET évoque une sensibilisation des différents acteurs sur la connaissance du dispositif. Près de 600 offres ont été récoltées en 2021-2022 sur l'ensemble du département. Il présente un projet de Guide de l'emploi étudiant à destination des partenaires socio-économiques du territoire. Il est également question de réfléchir avec la Commission Égalité sur l'accès des étudiants internationaux aux emplois de l'Université d'Angers, de développer un tableau de bord des différents indicateurs, de développer de nouvelles offres d'emplois étudiants au regard de potentielles nouvelles offres de service. Enfin, dans la perspective du Schéma Directeur Vie étudiante et de Campus, Monsieur BORDET annonce le lancement d'une enquête auprès des étudiants du 10 au 27 octobre 2022 qui intégrera notamment des questions d'emploi étudiant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h38.

[La Vice-présidente formation et vie universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 26 septembre 2022

Commission de la formation et de la vie universitaire du 26 septembre 2022

Ordre du jour :

1. Intervention de M. Hervé AMIARD et de Mme GENEVEE
2. Informations
3. Approbation du procès-verbal
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

1. Intervention de M. Hervé AMIARD –
Directeur général du CROUS Pays de
la Loire et de Mme Valérie GENEVEE –
Directrice de la politique de site
Angers/Laval/Le Mans



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POINT LOGEMENT ANGERS

Des hébergements CROUS répartis sur l'ensemble de la ville :

- 4 Cités U : Belle Beille, Lakanal, Bourgonnier, Couffon Pavot**
- 10 résidences universitaires**

ACTUALITES 2022 :

- Ouverture de la résidence Madge Syers : 174 places
- Fin des travaux sur la résidence Lakhanal : + 210 places VS 2021

Rentrée
2021 : 2140
places

Rentrée
2022 : 2524
places

Le logement des étudiants internationaux

- 25% des places leur sont dédiées
- Sur ces 25% , 62% sont conventionnées par l'UA ou des écoles d'enseignement supérieur (ESCA, UCO, ESEO, ESA, Campus France)
- Sont prioritaires, les primo-arrivants inscrits en master

Au total, près de 7 000 demandes au premier tour pour 1260 logements proposés NB : un étudiant peut faire plusieurs demandes), en augmentation par rapport à 2021

Projets à venir :

→ Construction de 3 nouvelles résidences à horizon
2026-2027
d'une capacité estimative de 500 places



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

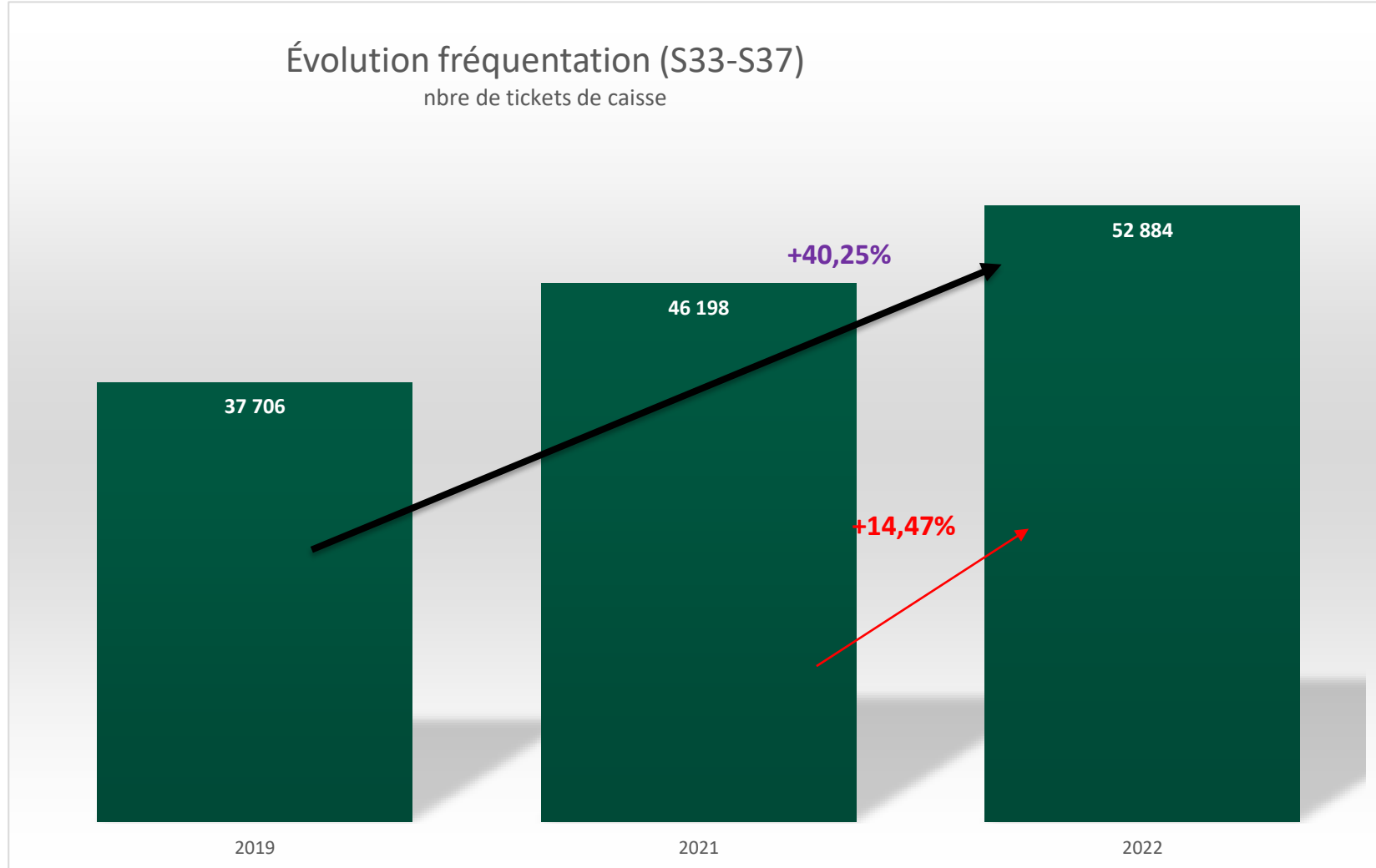
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Point restauration ANGERS

Evolution de la fréquentation (nb de tickets de caisse)

(S33-S37)



Evolution de la fréquentation (nb de tickets de caisse)

(S33-S37)

Évolution <u>Fréquentation</u> (nb de tickets de caisse) s33-37			2019	2021	2022	Évolution 2019/2022	Évolution 2021/2022	
UG POLE BELLE BEILLE	RU BELLE BEILLE	CAFETERIA UFR LETTRES	3 450	4 997	5 771	67,28%	15,49%	
		ESCALE	2 091	4 190	2 479	18,56%	-40,84%	
		FOOD TRUCK BBeille		102				
		ILOT BB (RU Belle-Beille)	13 876	15 845	18 431	32,83%	16,32%	
	RU CROIZAT	CAFETERIA CROIZAT	1 562	1 214	431	-72,41%	-64,50%	
		RU CROIZAT	5 053	6 305	7 511	48,64%	19,13%	
	RU GABARE	CAFETERIA GABARE	3 643	4 024	3 504	-3,82%	-12,92%	
		<i>RU GABARE (midi)</i>	<i>6 446</i>	<i>9 338</i>	<i>11 980</i>	<i>85,85%</i>	<i>28,29%</i>	
		<i>RU GABARE (soir)</i>	<i>614</i>	<i>0</i>	<i>1 087</i>	<i>77,04%</i>		
		<i>RU GABARE (samedi)</i>	<i>84</i>	<i>45</i>	<i>171</i>	<i>103,57%</i>	<i>280,00%</i>	
		RU GABARE Total	7 144	9 383	13 238	85,30%	41,08%	
	Total UG			37 706	46 198	52 884	40,25%	14,47%

Fréquentation moyenne et pic de fréquentation

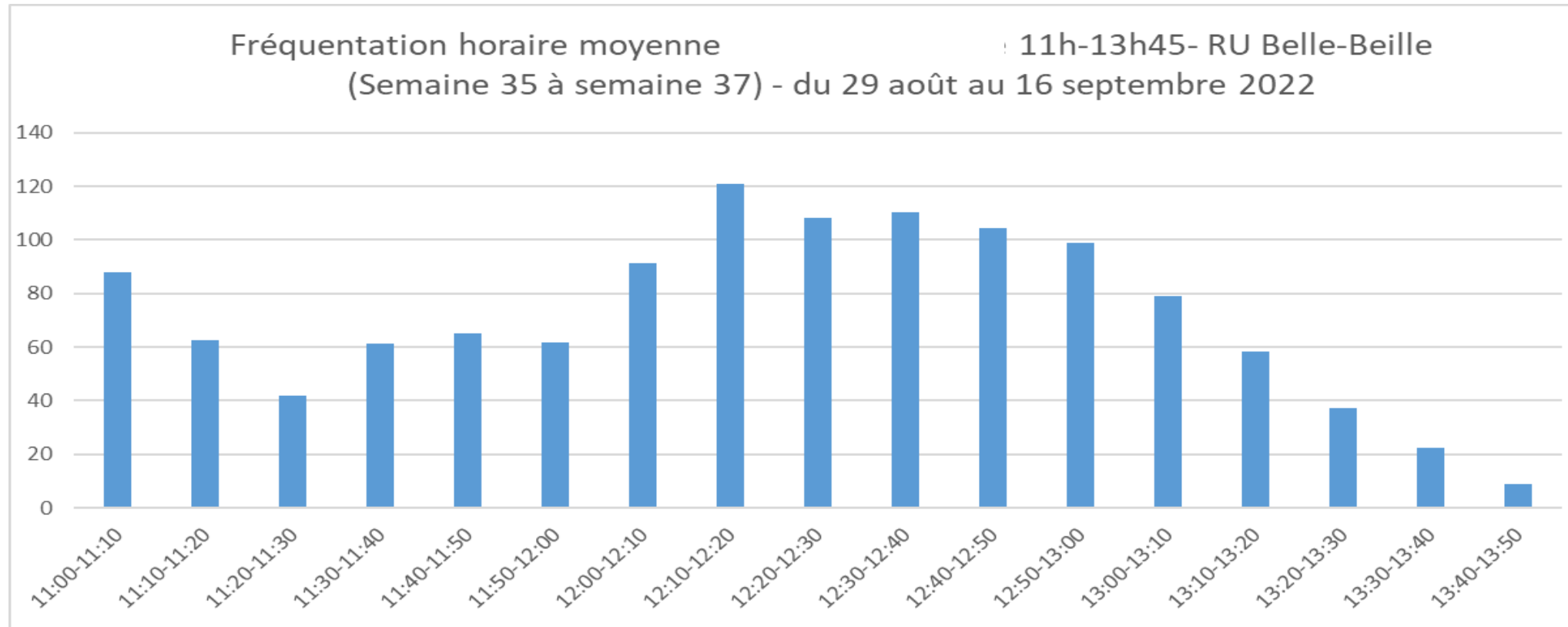
(nb de tickets de caisse)

(S35-S37)

Fréquentation Moyenne & pic de fréquentation (nb de tickets de caisse) s35-37			Nb de place	2019		2021		2022	
				Fréquentation moyenne	Pic de fréquentation	Fréquentation moyenne	Pic de fréquentation	Fréquentation moyenne	Pic de fréquentation
DU POLE BELLE-BEILLE	RU BELLE-BEILLE	CAFETERIA UFR LETTRES	90	575	816	356	681	384	853
		ESCALE	150	418	487	299	488	309	448
		FOOD TRUCK BBeille		-	-	34	68	-	-
		ILOT BB (RU Belle-Beille)	898	1 156	1 908	1 053	1 820	1 223	2 320
	RU CROIZAT	CAFETERIA CROIZAT	108	156	218	86	134	86	115
		RU CROIZAT	312	484	704	401	583	480	726
	RU GABARE	CAFETERIA GABARE	160	404	658	211	416	350	500
		<i>RU Gabare (midi)</i>	<i>410</i>	<i>644</i>	<i>949</i>	<i>622</i>	<i>986</i>	<i>798</i>	<i>1 278</i>
		<i>RU Gabare (soir)</i>	<i>410</i>	<i>122</i>	<i>138</i>	-	-	<i>217</i>	<i>243</i>
		<i>RU Gabare (samedi)</i>	<i>410</i>	<i>84</i>	<i>84</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>171</i>	<i>171</i>
		RU GABARE Total	-	850	-	667	-	1 186	-

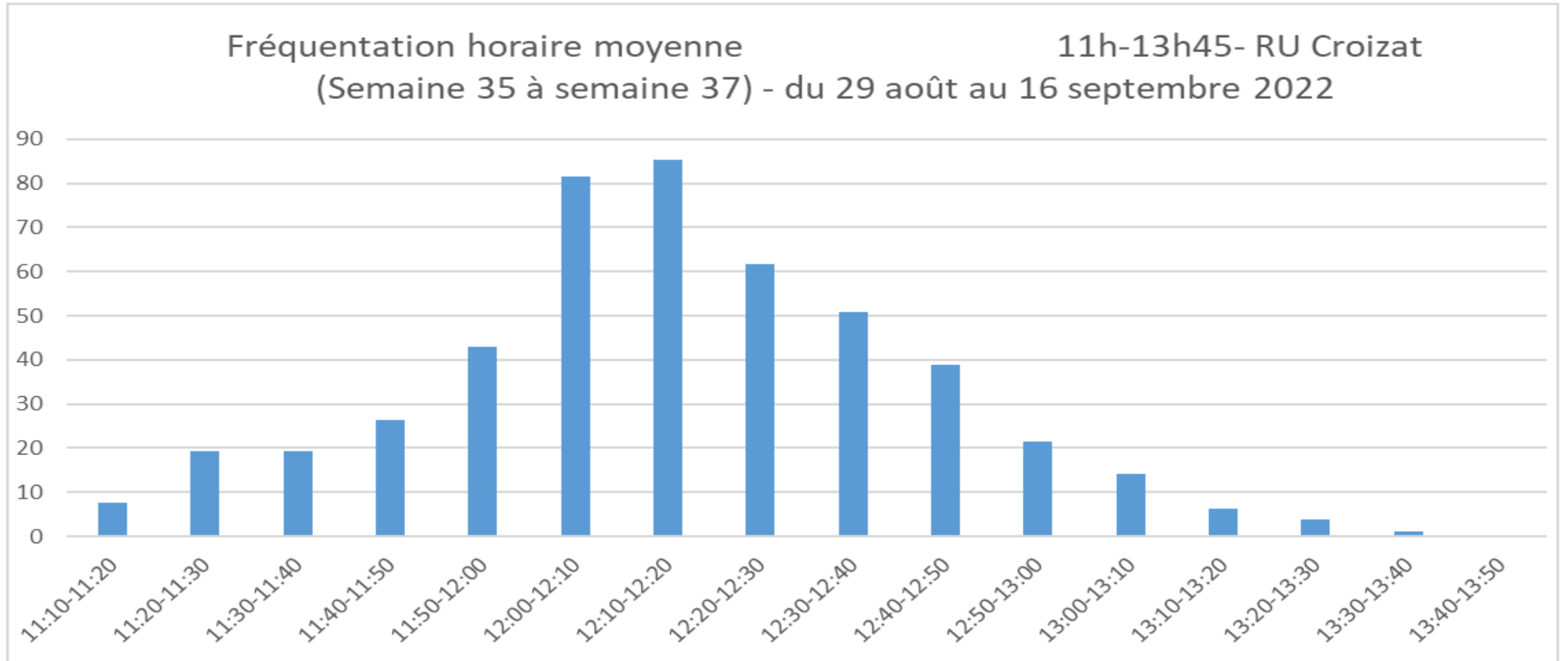
Fréquentation RU BELLE BEILLE

2022 (S35-S37)

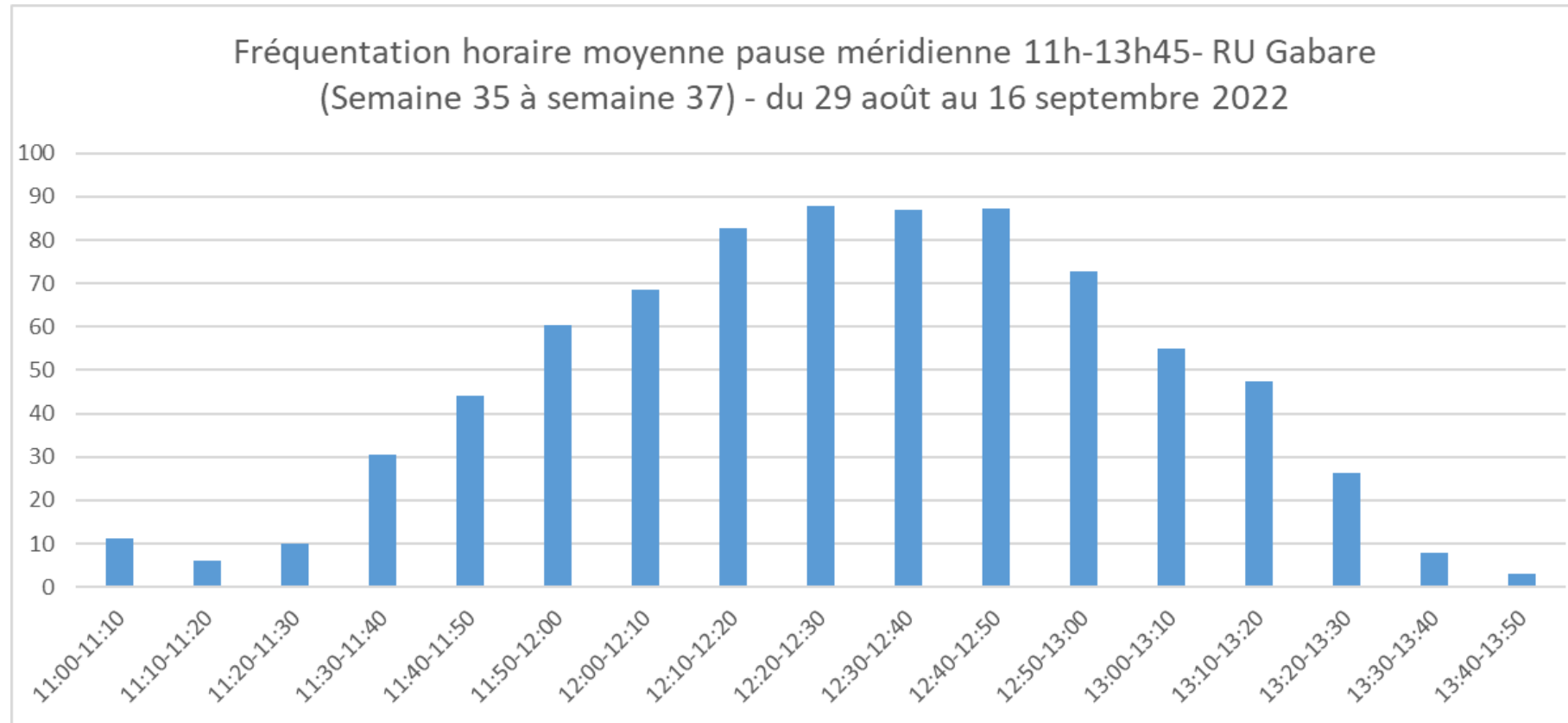


Fréquentation RU CROIZAT

2022 (S35-S37)



Fréquentation - RU LA GABARE



2. Informations

2-1 Alliance européenne EU Green

2-2 Point sur Parcoursup

2-3 Accréditation de l'Université

2-4 Plateforme de candidature en Master

2-5 Dispositif « Accélération stratégique du développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »

CONSORTIUM EUROPEEN EU_GREEN

European Universities Alliance for sustainable
growth, inclusive education and environment

CFVU – 26 septembre 2022

Contexte institutionnel

Fidèle aux valeurs européennes et dans le cadre de sa politique d'internationalisation, l'Université d'Angers a décidé de s'inscrire dans l'initiative des alliances européennes.

L'UA a répondu le 22 mars dernier
à l'**AAP « université européenne »**
à travers le consortium EU GREEN.



Erasmus+

- Qu'est ce que le projet de universités européennes ?
- Qu'est ce que le projet EU GREEN ?

Université européenne : contexte national

- A l'origine, initiative française émanant du discours du Président de la République à la Sorbonne en sept 2017.
- Reprise par la Commission européenne, cette initiative a conduit à la sélection de **44 réseaux d'Universités européennes**.
 - Topic 1 "Intensification of prior deep institutional transnational cooperation"
 - Topic 2* "Development of new deep institutional transnational cooperation"
- Chaque réseau rassemble entre 7 et 9 établissements d'enseignement supérieur européens qui s'engagent à atteindre un niveau supérieur de collaboration sur la base d'**une stratégie commune pour la formation, la recherche et l'innovation**.

* Taux de succès : 13% (4 projets retenus sur 31)

Université européenne : objectifs

L'initiative universités européennes poursuit plusieurs objectifs :

- Promouvoir des **valeurs européennes** communes et une identité européenne renforcée
- **Progresser** en terme de qualité, de performance et d'attractivité
- **Offrir plus de mobilité*** aux étudiants et personnels avec des programmes coconstruits

** la mobilité de tous (étudiants, doctorants, chercheurs, enseignants, personnels techniques et administratifs) est la norme : au moins 50% des étudiants (jusqu'aux doctorants) de chaque alliance bénéficieront d'une mobilité (physique, virtuelle ou hybride), avec de nouveaux programmes de formation communs et flexibles dispensés dans les trois cycles*

EU GREEN

EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCE FOR SUSTAINABILITY
GROWTH, INCLUSIVE EDUCATION AND ENVIRONMENT

Mots clés : durabilité, éducation inclusive, environnement



Nos caractéristiques



Le consortium est composé de **9 institutions**:

- couvrant toutes les régions de l'Europe
- comparable par leur taille, leur situation et leur mission

EU GREEN : 144 000 étudiants et 13 900 personnels académiques et administratifs.

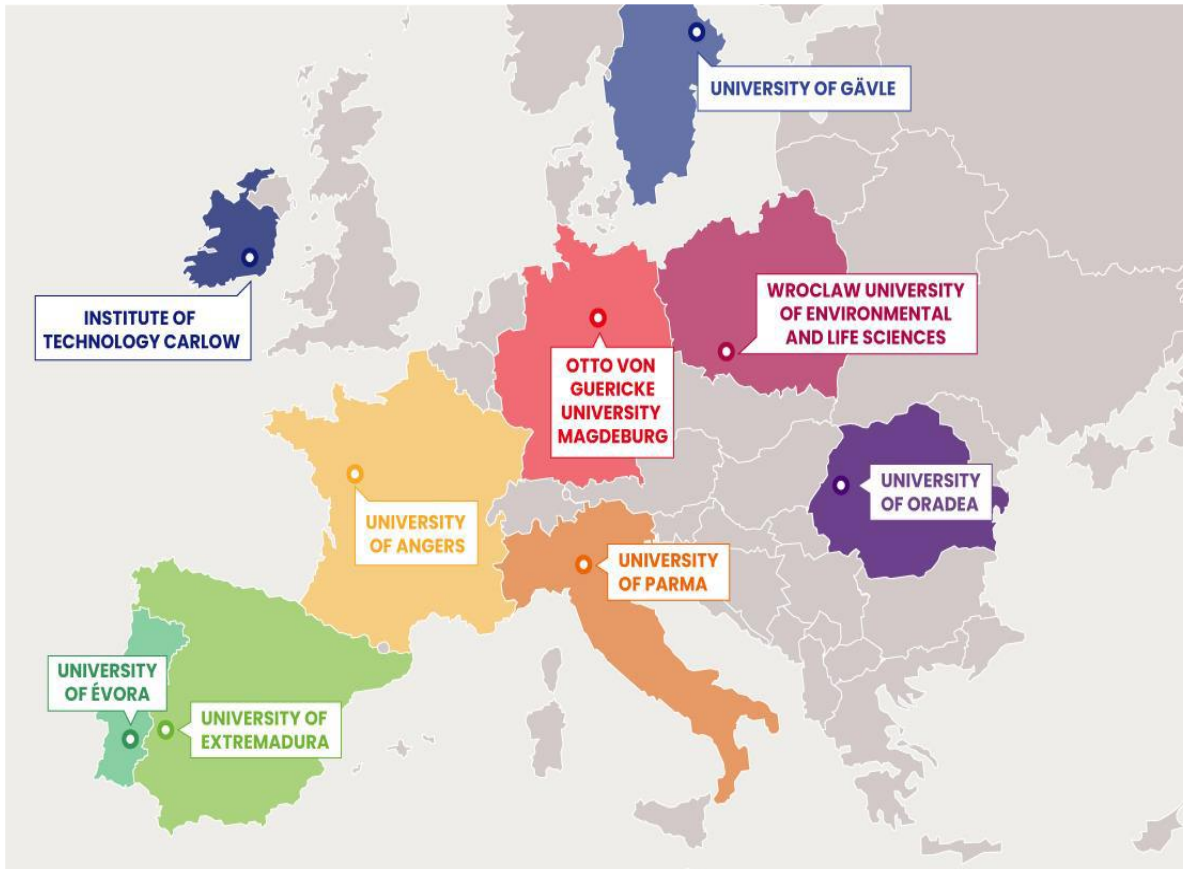
Budget obtenu à la CE : 14,4 M€ (1,6 M€ pour l'UA)

Accompagnement pour le montage du projet par le cabinet SIRIS.



Souvenez-vous : MoU signé en septembre 2021 durant le Campus Day!

En image



- Université d'**Extremadura**, Espagne coordinateur
- Université de **Parme**, Italie
- Université d'**Angers**, France
- Université de **Magdeburg**, Allemagne
- Université de **Wroclaw**, Pologne
- Université d'**Evora**, Portugal
- Université de **Gävle**, Suède
- Université de **Carlow**, Irlande
- Université de **Oradea**, Roumanie

Pourquoi sommes nous ensemble ?

- Son nom, EU GREEN, reflète la mission de **contribuer à une société plus équitable et à un avenir plus durable**.
- L'approche développée est étroitement alignée sur les **objectifs de développement durable (ODD)** dans les trois missions principales d'une université : l'enseignement, la recherche et l'innovation
- Le projet embarque aussi un grand nombre de **partenaires associés** (pour la France : INRAE, Angers métropole, Région Pays de la Loire et FAGE).
- De part nos localisations éloignées des grandes capitales, nous sommes tous conscients des inégalités territoriales en Europe, et nous défendons un modèle « **d'excellence partagée** »
- Angers, Parme, Wroclaw et Gavles sont parmi les 100 **villes neutres pour le climat d'ici à 2030** retenues par l'UE.

Pourquoi sommes nous ensemble ?

Les partenaires ont chacun mis en avant des atouts :

- **UA** : engagement à réduire son empreinte carbone (-27% en 4 ans)
- **Carlow** : chaire UNESCO sur l'éducation pour des mode de vie durable
- **Evora** : l'une des 1ères universités portugaises à avoir développé des cours sur les ODDs
- **Extremadure** : localisée dans une région qui accueille les plus grandes centrales d'énergie propre en Europe
- **Magdeburg** : microcertification sur les ODDs
- **Orodea** : classement UI GreenMetric (campus écoresponsable)

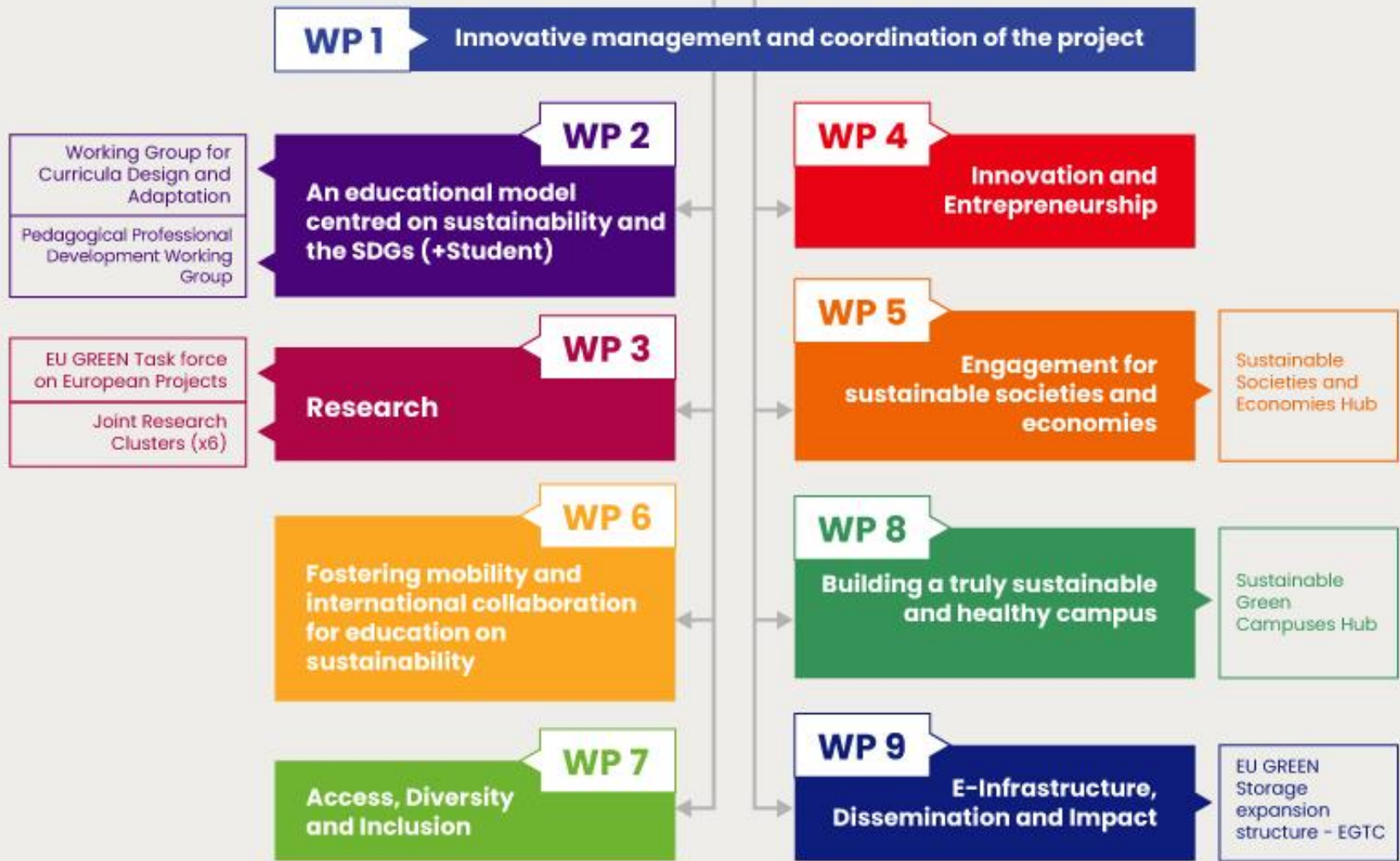
Nos objectifs long-terme

- Créer une nouvelle génération de citoyens européens
- Contribuer à une meilleure employabilité des jeunes
- Renforcer le développement durable au niveau régional
- Mettre en commun notre capacité de croissance et de compétitivité
- Travailler sur l'inclusion sociale
- Adapter le développement scientifique aux nouveaux défis mondiaux
- Renforcer l'innovation dans les compétences numériques
- Soutenir la résilience dans un monde post-pandémique et face aux menaces potentielles pour la sécurité

Nos leviers d'actions

Nous souhaitons créer des expériences, stimuler les mobilités et coopérer au-delà du niveau académique au travers de:

- diplômes conjoints, des écoles d'été, des cours de formation spécialisés,
- micro-crédits ou de diplômes sur la durabilité
- activités de recherche en lien avec la durabilité
- partages de bonnes pratiques
- forum co-animé
- ...



 **7 COMMITTEES**

 **1 INTERNATIONAL HUB**

 **6 CLUSTERS**

 **1 CENTRALIZED PLATFORM**

PRELIMINARY FIGURES FOR THE WP3 (Research)

	YEAR 1		YEAR 2	YEAR 3	YEAR 4	
	M1-M3	M4-M6	M7-M12	M13-M24	M25-M36	M37-M48
Task 3.1 Establishment of a EU GREEN Joint Research Commission	D3.1 Long-term Research strategy including guidelines on citizen-driven research, open science etc.		FIRST JOINT PROJECT CALL			
	Task 3.3 Support to joint research projects					
Task 3.2 Establishment Cluster Commissions	Task 3.4 Researcher mobility program					
	Task 3.5 Co-design and implementation of joint Master and PhD programs					
	FIRST JOINT PHD PILOT PROGRAMMES					
	FIRST EDITION OF THE PHD WINTER/SUMMER SCHOOL					
	Task 3.6 Organisation of young researchers summer/winter schools					
	Task 3.7 Establishment of a research career development centre					
	Task 3.8 Research infrastructure & knowledge sharing					
	Task 3.9 Acquisition of the HRS4R seal					
					D3.2 HRS4R Seal application	
					D3.3 Final report from the evaluation process and Action plan for years 5-8	
				Task 3.10 Evaluation of the research strategy and action plan for years 5-8		

EDUCATION CALENDAR WP2 (Education)

YEAR 1			YEAR 2	YEAR 3	YEAR 4
M1-M3	M4-M6	M7-M12	M13-M24	M25-M36	M37-M48
Task 2.1 Creation of the EU GREEN Education Commission	Task 2.3 Design, coordination and evaluation of the EU GREEN Pedagogical and Professional Development Programs				
	Task 2.2 Definition of the EU GREEN educational strategy		D2.1 EU Green Educational Strategy and Guidelines		
			D2.4 EU Green Pedagogical and Professional Development Programs		
	Task 2.4 Organisation of Annual Academic Retreats				
	FIRST PILOT JOINT MODULES+ PILOT MICROCREDENTIALS				
	Task 2.5 Creation of EU GREEN joint modules and microcredentials				
	FIRST PILOT CURRICULA REDESIGN				
	Task 2.6 Adapting the existing curricula at each partner institution to include sustainability aspects				
	FIRST PILOT MINOR				
	Task 2.7 Creation of the EU GREEN Minor in Sustainability to incorporate in existing undergraduate or graduate programs				
					D2.2 First EU Green joint/multiple degree in Sustainability and SDGs
	Task 2.8 Task 2.8 Designing and implementing unique EU GREEN joint/multiple degrees in sustainability and the SDGs				
	FIRST PILOT SUMMER SCHOOL				
	Task 2.9 Creation of a EU GREEN Summer Schools Programmes in sustainability and the SDGs				
	Task 2.10 Ensuring multilingualism and learning flexibility at the level of the Alliance				
Task 2.10 Ensuring multilingualism and learning flexibility at the level of the Alliance					
				Task 2.11 Evaluation of educational model and action plan for years 5-8	
					D2.3 Final report from the evaluation process with the analysis of survey results

Gouvernance

01 BOARD OF RECTORS

With one Rector or President at each university

02 GENERAL ASSEMBLY

With a representative for each of the 4 Councils of Vice-Rectors, a representative from the External Stakeholder Advisory Council and a representative from the Student Council

COUNCIL OF VICE-RECTORS (X4)

EXTERNAL STAKEHOLDER ADVISORY COUNCIL

STUDENT COUNCIL

03 EXECUTIVE COMMITTEE

With the leaders and co-leaders of each WP and two representatives of each university

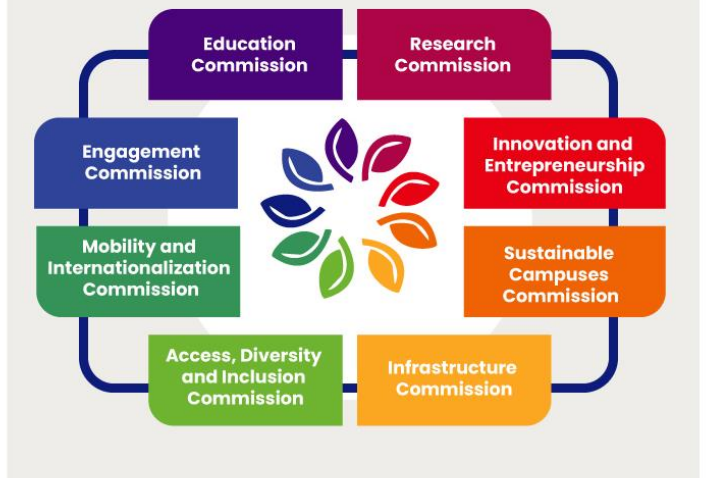
GENERAL ADMINISTRATION

STUDENTS

EU GREEN

ALLIANCE BEYOND THE 4-YEAR PERIOD:
A University System

SECRETARY GENERAL



A venir

- 29-30 septembre : réunion des Recteurs à Gävle
- Plaquette de présentation EU-GREEN
- Finalisation budgétaire (intégrant un **accompagnement complémentaire par le MESRI** et la Région Pays de la Loire)

Merci !

This is EU GREEN, this is The University of the Future.



WROCLAW UNIVERSITY
OF ENVIRONMENTAL
AND LIFE SCIENCES

POUR INFORMATION

2-2 Points sur Inscriptions

- Chiffres Parcoursup

• Licences

- 4651 places ouvertes Licence (4663 réellement), 4203 ayant accepté
 - En 2021, 4605 places ouvertes, 4340 appelés, 4310 ayant accepté définitivement
- 37784 dossiers classés, 426 sur liste d'attente (en 2021 37583 dossiers classés, 1132 sur liste d'attente)
 - 1 en DL Maths-Info
 - 10 en LLCER Anglais / 7 en LLCER Anglais Accès santé
 - 49 en Droit Angers
 - 8 en Tourisme
 - 4 en Maths-Info
 - 7 en SVTC Accès santé
 - 256 en Psychologie / 83 en Psychologie Accès santé
 - 1 en PPPE
- 411 Oui Si Sciences, EG, LLSH

2-2 Points sur Inscriptions

- Chiffres Parcoursup

- BUT

- 112 places ouvertes Cholet (121), 105 ayant accepté (1851 candidats classés sur 3165 déposés)
- 523 places ouvertes à Angers (544), 541 ayant accepté (8756 dossiers classés sur 17769 déposés)

POUR INFORMATION

2-2 Points sur Inscriptions

2022-2023

Etat des inscriptions principales par composante au **19 septembre 2022**

COMPOSANTE		NOMBRE D'INSCRITS		
		20/09/2021	19/09/2022	variation
UFR Droit, économie et gestion	Angers	2664	2453	-211
	Cholet	374	354	-20
IAE Angers		326	330	4
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Angers	4297	4427	130
	Cholet	96	87	-9
UFR ESTHUA Tourisme et culture	Angers	1466	1416	-50
	Cholet	200	144	-56
	Saumur	365	323	-42
	Sables d'Olonne	47	52	5
UFR Sciences		2507	2376	-131
UFR Santé - PluriPASS		869	843	-26
UFR Santé - Département Médecine		2340	2299	-41
UFR Santé - Département Pharmacie		388	531	143
UFR Santé - Département Direction Formation Continue		229	389	160
Polytech Angers		749	786	37
Institut Universitaire de Technologie	Angers	1352	1357	5
	Cholet	124	181	57
SCAFOP		88	41	-47
CELFE (DU études françaises)		155	73	-82
Dispositif PAREO		40	53	13
Total		18676	18515	-161

**POUR
INFORMATION**

2-3 Plateforme de candidature en master

La ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé, jeudi 15 septembre, l'ouverture en 2023 d'une nouvelle plateforme sur internet pour affecter les étudiants en master.

- ⇒ Un dépôt unique de dossier pour éviter une multitude de modalités de recrutement
- ⇒ Les candidatures ne seront pas hiérarchisées
- ⇒ Jusqu'à 15 candidatures en formation classique et 15 candidatures dans des formations en alternance lors de la phase principale
- ⇒ Un examen des candidatures exclusivement par les commissions pédagogiques au sein des établissements
- ⇒ Une ouverture en février 2023

POUR INFORMATION

2-4 Accréditation de l'Université

L'offre de formation de l'Université d'Angers a été accréditée par le Ministère.

POUR INFORMATION

2-5 Dispositif « Accélération stratégique du développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »

Il est présenté aux membres de la CFVU un point sur le dispositif « Accélération stratégique du développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

POUR INFORMATION

3. Approbation du procès-verbal

3-1 Approbation du PV de la CFVU du 05 juillet 2022 – **VOTE**

4. Enseignement et conventions

4-1 Maquettes – Offre de formation – **VOTES**

4-2 Modifications des MCC – **VOTES**

4-3 Création du DU « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro-évolutives » - **VOTE**

4-4 Modification du DIU « Cancer chez l'adolescent et le jeune adulte » - **VOTE**

4-5 Modification du DU « Passeport pour réussir et s'orienter » - Angers/Cholet - **VOTE**

4-6 Modification de la délibération CFVU 065-2022 relative à la répartition des places en LAS et PluriPASS pour la rentrée 2023- **VOTE**

4-7 Conventions – **VOTES**

4-8 Thélème : Présentation de la refonte de l'offre de formation en LLSH – **INFORMATION**

4-9 Thélème : Bilan de la Faculté DEG - **INFORMATION**

4-1 Maquettes – Offre de formation

ESTHUA – VOTE

ESTHUA	
Niveau	Intitulé
DEUST	Accueil d'excellence en tourisme
L1, 2, 3	Tourisme – Cuisine et gastronomie, Food&Beverage
L1, 2, 3	Tourisme – Parcours Hospitalité et parcours Tourisme
L1, 2, 3	Arts – Culture et patrimoines (Saumur)
L1, 2, 3	Arts – Danse
L3	Arts – Théâtre et comédie musicale
LP	Management des entreprises équestres
LP	Guide conférencier
LP	Commercialisation des produits équins
LP	Management des services aériens

4-1 Maquettes – Offre de formation

ESTHUA – VOTE

DEG	
Niveau	Intitulé
DL1	Droit Economie
M2	M@DOS

4-1 Maquettes – Offre de formation

Santé – **VOTE**

Faculté de Santé	
Niveau	Intitulé
M1	Sciences du médicament
M2	Sciences du médicament – VRO, SPPH, Nanomédecines, Polymères
M2	Biologie Santé
M2	Biologie Santé – CRC, ICAT, NCM, PPV, SIBM

4-1 Maquettes – Offre de formation

Faculté des Sciences – VOTE

Faculté des Sciences	
Niveau	Intitulé
L1, 2	SVTC (Biologies et Chimie, Géosciences) ; Mathématiques/Mathématiques appliquées (MPC, MI) ; Parcours préparatoire au professorat des écoles ;
L2	Physique Chimie
L2	Informatique
DL1	Mathématiques (Économie, Informatique)
LP	Métiers de l'informatique
M1, 2	Biologie santé – ICAT, NCM
M1, 2	Écologie et éco ingénierie des zones humides
M1, 2	Paléontologie
M2	Chimie – SIE
M2	Mathématiques – PSE, MFA (AP, AG)
M2	Biologie Végétale

■ Faculté des Sciences Maquettes

L1 (2021-22, modifications)

L2 (rentrée 2022)

Doubles Licences

PPPE 1 et 2

LP

Masters

CFVU 26 sept. 2022

The logo for the University of Angers (UdA) features the letters 'UdA' in a stylized, teal-colored font. The 'U' is a simple, rounded shape. The 'd' is a lowercase letter with a thick stroke and a small tail. The 'A' is a large, bold, uppercase letter with a thick stroke and a small tail. A small teal square is positioned to the right of the 'A'.

**FACULTÉ
DES SCIENCES**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

Licence 1

Licence 2

Licence 3

Année

Bienvenue UCL

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

Période

Trois portails d'entrée

SVTC, MPC et MI

Enseignements transversaux

PORTAIL SVTC
Sciences de la Vie et de la Terre Chimie

- Biologie
- Géologie
- Chimie
- Physique
- Mathématiques pour SVT

PORTAIL MPC
Mathématiques Physique Chimie

Physique Chimie
Mathématiques

ou

Physique Chimie
Mathématiques*

PORTAIL MI
Mathématiques Informatique

Informatique

et

Mathématiques*

Choix orientation

Géologie

Biologie
Chimie

Choix orientation

Physique
Chimie

Choix orientation

Mathématiques

Informatique

Choix orientation

MENTION SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- Géologie environnement
- Biologie des organismes et des populations
- Sciences des productions végétales
- Biologie cellulaire moléculaire et physiologie

MENTION PHYSIQUE CHIMIE

- Chimie Environnement
- Chimie médicament
- Physique Chimie
- Physique et Applications

MENTION MATHÉMATIQUES

- Mathématiques
- Mathématiques appliquées

MENTION INFORMATIQUE

- Informatique

- Diffusion du savoir et culture scientifique

Accessible par tous les parcours

12 semaines, adaptation

Spécialisation progressive

Des périodes de 6 semaines

Des matières regroupées en blocs avec note plancher

Des secondes chances pour tous

■ Des points d'amélioration

- **Rigidité/nombre/durée/répartition des h de(s) périodes**
- **Multiplication des évaluations**
- **Meilleure répartition des responsabilités**
- **Report/visualisation des notes**
- **Problème de l'organisation des jurys**

Trois portails d'entrée

SVTC, MPC et MI

Des périodes de 6 semaines

Des matières regroupées en blocs avec note plancher

Des secondes chances pour tous

■ Des points d'amélioration qui profitent à la L2

- **Rigidité/nombre/durée/répartition des h de(s) périodes**
 - Rééquilibrage d'enseignements
 - Périodes de 6 ou 7 semaines
 - Flexibilisation des TP
- **Multiplication des évaluations**
 - Regroupements d'évaluations en chance 2
 - Enchainements d'évaluations en multi périodes
- **Meilleure réparation des responsabilités**
 - Là où cohérent, un partage des responsabilités
- **Report/visualisation des notes**
 - 1 seul report sur Apogée, visible sur le TBE
- **Problème de l'organisation des jurys**
 - 1 prototype produit avec la DDN

Des points d'amélioration qui profitent à la L2

- Calendriers L1 et L2 SVTC (7,7, 6, 6, 6), L1 MPC et MI

(6, 7, 7, 6, 6), L2 MPC et MI (6, 6, 6, 6, 6)

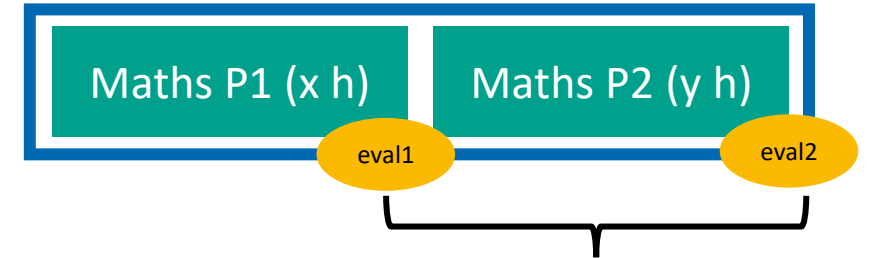
- Regroupements de matières

- Système d'information en construction

- TBE visible par étudiants et responsables

- Soft de gestion des PV

- ...Gestion automatique des mailing listes...



Evaluations coefficientées,
compensées et avec seconde
chance commune



FACULTISSIME

TECHNATURELLE

CONNAISSANCES

SCIENCIATIONELLE

Ua'

4-1 Maquettes – Offre de formation

IRCOM – **VOTE**

- Licence Humanités, parcours Histoire, Lettres modernes, Philosophie, Sciences politiques

4-1 Maquettes – Offre de formation

UCO – VOTE

UCO	
Niveau	Intitulé
L1, 2, 3	Arts du spectacle
L1, 2, 3	Histoire
L1, 2, 3	LEA
L1, 2, 3	LLCER
L1, 2, 3	Lettres
L1, 2, 3	Psychologie
L1, 2, 3	SVT
LP	Métiers de la gestion et du traitement des sols et des eaux
LP	Services à la personne



4-1 Maquettes – Offre de formation

UCO – VOTE

UCO	
Niveau	Intitulé
M1, 2	MEEF – 1 ^{er} degré ; 2 nd degré
M1, 2	Psychologie sociale du travail et des organisations
M1, 2	BEE EDD
M1, 2	Didactique des langues
M1, 2	Direction de projets ou établissements culturels
M1, 2	Innovation Entreprise et Société
M1, 2	LEA
M1, 2	Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales
M1, 2	Sciences sociales
M1, 2	Traduction et interprétation



4-2 Modifications des MCC - VOTES

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter les MCC suivantes :

- 2^e année de pharmacie ;
- 6^e année de pharmacie ;
- 1^e année de sciences infirmières ;
- 2^e année de sciences infirmières ;
- DE Infirmier en pratique avancée ;
- Capacité de droit ;
- L1 LLSH, sauf Psychologie, création d'une nouvelle unité ;
- DEG – DL1, 2, 3 Droit Eco – L1, 2, 3 Droit – Licences 1

POUR VOTES

4-3 Création du DU « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro-évolutives » - **VOTE**

L'Université d'Angers s'associe avec la filière BRAIN-TEAM pour proposer la création de ce DU.

Ce DU s'adresse aux professionnels du secteur de la santé et du secteur social et médico-social. Il s'adresse également aux titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier ou paramédical, aux psychologues, aux assistants.es de service social.

Il permet d'apporter des connaissances transversales sur l'ensemble des étapes indispensables à l'accompagnement des personnes porteuses de ces pathologies.

Durée totale de la formation : 112 heures de cours + 35 heures de stage et 1 journée de validation.

POUR VOTE

4-4 Modification du DIU « Cancer chez l'adolescent et le jeune adulte » - **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la modification du DIU « Cancer chez l'adolescent et le jeune adulte ».

Il est proposé d'intégrer un mémoire dans la certification de ce diplôme et une soutenance de mémoire dans l'épreuve finale.

POUR VOTE

4-5 Modification du DU « Passeport pour réussir et s'orienter » - Angers/Cholet - **VOTE**

Il est soumis au vote des membres de la CFVU la modification du DU « Passeport pour réussir et s'orienter », proposé à Angers et à Cholet.

POUR VOTE

4-6 Modification de la délibération CFVU 065-2022 relative à la répartition des places en LAS et PluriPASS pour la rentrée 2023 - **VOTE**

Il est présenté pour vote aux membres de la CFVU la répartition des places en LAS et Pluripass pour la rentrée 2023.

	Médecine	Maieut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
PluriPASS	102	13	10	39	13	177
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales ◦	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	33	6	4	13	5	61
L2/L3 L.AS	66	7	7	25	9	114
Sous-TOTAL	206	28	22	78	28	362
Passerelles	11	2	0	4	0	17
Etudiants hors UE	3	0	0	3	0	6
TOTAL avec passerelles	220	30	22	85	28	385

◦ Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

4-7 Conventions

Convention IAE/IFCS – VOTE

L'IAE renouvelle son partenariat avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), concernant le **Master Management et Administrations des Entreprises (MAE) parcours Santé**.

Ce dispositif est organisé de la manière suivante :

Une partie des cours est spécifique au Master MAE Santé (78h étudiant). Une partie des cours permet de valider le Diplôme cadre IFCS et le Master MAE santé (228h étudiant).

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention ESTHUA/Excelia – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec l'établissement EXCELIA GROUP.

Cette convention concerne les formations suivantes :

- **Licence, mention « Tourisme », Parcours « Management du tourisme et de l'hospitalité » ;**
- **Master, mention « Tourisme », Parcours « Tourism Management ».**

Les unités d'enseignement assurées par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, sont complémentaires aux programmes correspondants de l'établissement EXCELIA GROUP de La Rochelle (Bachelor d'une part, MBA et MSc d'autre part).

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention IAE/ENOES– **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, renouvelle son partenariat avec le groupe ENOES et le CFA Mirosmesnil.

Cette convention concerne les formations suivantes :

- **Master 1 M1 CCA en alternance ;**
- **Master 2 M2 CCA en alternance.**

L'IAE Angers est en charge du suivi administratif et pédagogique de la formation. L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés par l'établissement partenaire, en concertation avec l'IAE Angers. Le suivi des apprentis est du ressort des partenaires.

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention LLSH/Université de Worcester– **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté LLSH, s'associe avec l'Université de Worcester, au Royaume-Uni.

Cette convention concerne les formations suivantes :

- **Master « Didactique des langues », Parcours « Diffusion du français en pays anglophone » de l'Université d'Angers ;**
- **« Postgraduate Certificate in Education » (PGCE) de l'Université de Worcester.**

Les cours seront organisés dans les deux pays et le programme de mobilité internationale est le suivant : Lors de l'année de Master 2 mention Didactique des langues, parcours DIFLANG (Diffusion du français en pays anglophones) - Postgraduate Certificate in Education :

- Les étudiants suivent 3 unités d'enseignement à distance mutualisées entre les parcours de Master 2 de l'Université d'Angers DILALIC (Didactique des langues, des littératures et des cultures) et DIFLANG (Diffusion du français en pays anglophones).
- et les étudiants assistent aux cours de Postgraduate Certificate in Education dispensés à l'Université de Worcester.

POUR VOTE



université
angers

4-7 Conventions

Convention ESTHUA/Université Nationale Normale de Taiwan – VOTE

L'Université d'Angers, par le biais de l'ESTHUA, renouvelle son partenariat avec l'Université Nationale Normale de Taiwan.

Cette convention concerne les formations suivantes :

- **Master mention « Management Sectoriel », parcours anglophone « International Hospitality Management » ou Master mention « Tourisme », parcours francophone « Mondes chinois et asiatiques » délivrés par l'Université d'Angers ;**
- **Master mention « Lettres », parcours bilingue chinois-anglais « Cultures européennes et Tourisme » délivré par l'Université Nationale Normale de Taiwan.**

Les 2 premières années se déroulent à l'université d'origine et la dernière année à l'université d'accueil pour les étudiants de GIECT. Pour les étudiants de l'ESTHUA, l'année à GIECT s'effectue dans le cadre d'une césure, soit avant l'entrée en première année de Master, soit entre la première année et la deuxième année de Master. L'université d'accueil reconnaît les années de master réussies à l'université d'origine comme donnant accès à la 3^{ème} année de master.

POUR VOTE

4-7 Conventions

Convention LLSH/ALM – Master GED – **VOTE**

Cette convention concerne la formation suivante :

- **Master « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED) », parcours « Environnement, Territoires en Transitions, Aménagement, Participation (ETTAP) ».**

Angers Loire Métropole propose des missions professionnelles aux étudiants et s'engage à assurer quelques heures d'enseignement à titre gratuit. En retour, des agents d'ALM peuvent assister à certaines UE du master à titre gracieux.

La convention a été validée par ALM.

POUR VOTE

4-8 Thélème : Présentation de la refonte de l'offre de formation en LLSH - **INFORMATION**

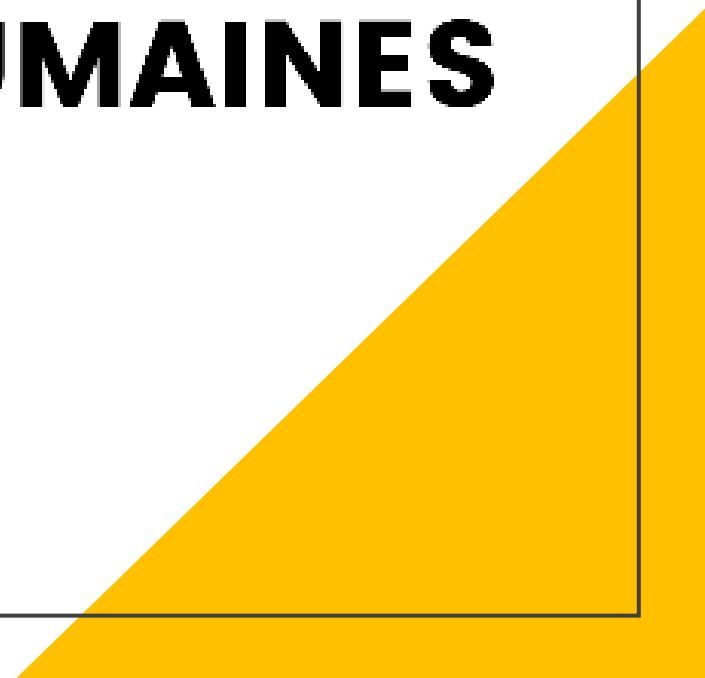
Monsieur Eric PIERRE, Directeur de la Faculté LLSH, présente la refonte de l'offre de formation en LLSH dans le cadre du dispositif Thélème.

POUR INFORMATION



**FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES**

UNIVERSITÉ D'ANGERS



Présentation de l'offre de formation (CFVU du 26 septembre 2022)

- 8 départements d'enseignement. Environ 3 500 étudiants en Licence.
- Belle-Beille: 6 licences monovalentes, 3 doubles licences.

La licence LLCER se décline sous 3 parcours: Allemand, Anglais, Espagnol.

- Cholet: 1 licence simple (histoire) sur deux années uniquement et une double licence (avec DEG).
- Principaux changements dans cette offre globale :

Transformation des licences bivalentes en doubles licences (A/A et A/E).

Création de la licence Litté&langues.

- Mise ne place en septembre 2022 dès 3 années de licence.

Une offre de formation pensée dans le cadre du NCU Thélème

- A l'intérieur d'un certain nombre de cadrages fixés (en particulier le volume horaire) par la direction précédente de l'UFR, les départements avaient une certaine liberté pour organiser leur formation.
- Il fallait tenir compte des spécificités de chaque département et, en particulier, de leurs effectifs.

Deux changements profonds et partagés : **des nouveaux rythmes d'enseignement et le Contrôle continu intégral.**

Des nouveaux rythmes

- Abandon des semestres pour un passage à 30 semaines d'enseignement, réparties en 5 périodes de 6 semaines.
- P. 1 à 5 pour la L1, P. 6 à 10 pour la L2, P. 11 à 15 pour la L3.
- Objectifs: nous donner du temps et donner du temps aux étudiant.e.s.

Constat largement partagé que la semestrialisation est très contraignante: difficulté de rattraper les absences, un sentiment d'urgence permanent, une concentration des MCC sur la fin du semestre, impossibilité d'avoir de véritables programmes de lectures et de travail en profondeur pour nos disciplines, etc.

Avantages

- Un enseignement peut donc désormais se dérouler sur 1, 2 ou 3 périodes (18 semaines au plus).
- Plus de facilité, selon les départements, à placer les semaines de stages ou les sorties de terrain. Développement d'une semaine de l'International en période XV.
- Plus de facilité pour rattraper les cours
- Mise en place d'une première période (P.1) fortement tournée vers la découverte de l'Université et permettant, si nécessaire, des réorientations rapides: MTU, accompagnement, entretiens enseignants-référents, etc.
- Possibilité d'organiser de véritables retours sur les épreuves de CC.

- **Les difficultés:**

- Adopter le nouveau vocabulaire des périodes (Enseignant.e.s et Etudiant.e.s) et donc une nouvelle façon de penser l'année.
- Faire un EDT sur l'année en répartissant les enseignements de façon équilibrée.
- Profiter de toutes les périodes.

- **Une autre nouveauté:**

- Possibilité d'**accélération**

Le Contrôle continu intégral

- Des variantes selon les départements mais, globalement, deux types d'épreuves:
- **Le CC dans le cadre des enseignements** sous la responsabilité de chaque enseignant.e (avec une aide pour les aménagements).
- **Les CC de promotion.** Ils sont fixés dès le début de l'année. La scolarité assure la réservation des salles, le recrutement du nombre de surveillants nécessaires, les aménagements d'études, etc.
- Les étudiants sont informés très tôt des coefficients et des dates des épreuves.

- Dans le respect de la charte, les cours de 12 heures et moins font l'objet d'au moins une épreuve de CC, ceux de plus de 12 heures d'au moins deux épreuves.
- Les remontées des notes sont prévues à la fin des périodes 2 et 5. Des jurys d'étape seront organisés pour les étudiants qui ont besoin de résultats stabilisés : LAS, Erasmus, licence 3, etc.
- Absences: Les étudiants gardent la possibilité d'avoir deux « chances » avec un examen de rattrapage (session 2 en juin) et, éventuellement, en cas d'absence justifiée, une session 2bis.

Organisation dans chaque licence

- Pour les licences simples:

- Un **socle disciplinaire** qui représente entre les 2/3 et les 3/4 des heures étudiants.
- Un **socle dit transversal** composé d'enseignement de Culture générale et scientifique, du Lansad (augmentation du volume horaire de la L1 à la L3), de la culture numérique (L2), ainsi que d'enseignements de PPPE et de préprofessionnalisation (augmentation du volume horaire de la L1 à la L3).
- Le socle transversal ne permet pas de compenser le socle disciplinaire, en revanche l'inverse est possible.
- **Pour les doubles licences:** deux socles disciplinaires et un socle transversal (tous les cours sont mutualisés avec les licences monovalentes).

Accompagnement

-En L1. 3 chargé.e.s d'accompagnement (2,7 ETP): Méthodologie, organisation du tutorat et du suivi des étudiants.

- 3 catégories d'étudiant.e.s:

- Les étudiants « oui si » et les étudiants en difficulté à la fin de la période 1.
- Les étudiants étrangers hors échange.
- Les étudiants en situation de handicap.

- Valorisation de l'accompagnement:

Un étudiant qui suit l'ensemble de l'accompagnement obtiendra un 0,5 point sur sa moyenne annuelle.

Organisation de l'UFR

- Une réorganisation de la scolarité avec la création d'un pôle transversal.
- Trois groupes de travail:
 - Sur les MCC et la session 2 d'examens.
 - Sur les jurys d'étape
 - Un groupe « de veille » sur les difficultés qui pourraient surgir.
 - Les groupes sont tripartites: Direction, scolarité, directeurs de département. Ils sont à l'écoute des étudiants.

4-9 Thélème : Bilan de la Faculté DEG - INFORMATION

Monsieur DANIEL, Doyen de la faculté DEG, présente le bilan du dispositif Thélème pour ce qui concerne la Faculté DEG.

POUR INFORMATION

Nouveautés communes aux deux licences :

- Fin de la semestrialisation (5 périodes par an en EG et 2 périodes en droit) : jury annuel
- Relevé de notes intermédiaires sur l'ENT (presque) tout au long de l'année
- Remédiation entre la session 1 et la session 2
- 2 contrats pédagogiques de réussite : Classique et Pro
- Mise en place des trois années de licence en 2020-2021 : fin des mesures transitoires en 2021-2022

De nombreuses différences entre les deux licences, en fonction des souhaits des départements et de l'existant.

Les périodes sur les trois années

Licence
Économie
et Gestion

RENTRÉE 2022 - 2023

ANNÉE 1					ANNÉE 2					ANNÉE 3				
Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9	Période 10	Période 11	Période 12	Période 13	Période 14	Période 15
S 36>44	S 45>1	S 2>8	S 10>17	S 18>23	S 37>44	S 45>1	S 3>8	S 9>17	S 21>23	S 37>44	S 45>1	S 3>8	S 9>17	S 21>23
BLOC 1 - ANALYSE ÉCONOMIQUE														
BLOC 2 - ÉCONOMIE ET GESTION DES ORGANISATIONS														
BLOC 3 - HISTOIRE ET DÉBATS ÉCONOMIQUES														
BLOC 4 - OUTILS DE DÉCISIONS ET D'ÉVALUATION														
BLOC 5 - MONNAIE, FINANCE														
BLOC 6 - COMPTABILITÉ ET GESTION														
BLOC 7 - LANGUE ET INFORMATIQUE														
BLOC 8 - ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE														
BLOC 9 - ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS														

Les blocs thématiques

BLOC 1 - ANALYSE ÉCONOMIQUE

Introduction à l'économie (L1, L PRO 1, DLI)
Principes de macroéconomie (L1, DLI, L PRO 2 (L1 en 2 ans))
Principes de Microéconomie (L1, DLI, L PRO 2 (L1 en 2 ans))
Économie générale (L PRO 2)
Politiques macroéconomiques (L2 et DL2)
Microéconomie et théorie des jeux (L2 et DL2)
Économie du travail et des RH (L2 et DL2)
Microéconomie avancée (L3 EA, L3 FCC et DL3)
Économie internationale (L3 EA, L3 FCC et DL3)
Économie de l'environnement (L3 EA, DL3 ME)
Approche économique de la réglementation européenne (L3 EA)
Croissance et développement (L3 EA, DL3 DE)
Économie internationale approfondie (L3 EA)

BLOC 2 - ÉCONOMIE ET GESTION DES ORGANISATIONS

Introduction à la gestion (L1, L PRO 1 et DLI ME)
Management et théories des organisations (L1, L PRO 1 et DLI DE)
Principes de marketing L1, L PRO 1
Économie et management des organisations (L2, L PRO 2)
Principes de GRH (L2, L PRO 2)
Intercultural management (L2)
Gestion fiscale et financière (L PRO 2 (Vers une LP))
Management stratégique (L3 FCC, RH et MK)
Économie industrielle (L3, DL3 ME)
Économie numérique (L3 EA, RH, MK, DL3 ME)
Intelligence économique L3 EA, DL3 ME
Économie des territoires et de l'innovation (L3 EA, DL3 DE)
Marketing opérationnel (L3 RH, MK)
GRH approfondie (L3 RH, MK)
Approche de la communication (L3 RH, MK)
Numérique et management (L3 RH, MK)
Pratique de GRH (L3 RH)
Pilotage et dialogue social (L3 RH)
RSE et management (L3 RH, MK)
Marketing stratégique (L3 RH, MK)
E-commerce et phygital (L3 MK)
Management de la force de vente (L3 MK)

Les blocs thématiques

BLOC 3 – HISTOIRE ET DÉBATS ÉCONOMIQUES

Problèmes économiques contemporains (L1, L PRO 1, DL1)
Histoire des idées et des débats économiques(L2)
Analyse historique du développement économique
(L1, L PRO 2 (L1 en 2 ans), DL1)
Politiques publiques (L2, DL2)
Contemporary Economic Issues (L3 EA, DL3 DE)
Analyse de la pensée économique contemporaine
(L3 EA, DL3 ME)
Analyse de la conjoncture économique (L3 EA, DL3 ME)
Inégalités et discriminations (L3 EA, RH, MK)
Éthique économique (L3 EA)

BLOC 4 – OUTILS DE DÉCISIONS ET D'ÉVALUATION

Bases de maths (L1, L PRO 1)
Statistiques (L1, L PRO 1, DL1)
Mathématiques (L1, L PRO 2 (L1 en 2ans), DL1 DE)
Statistiques et probabilités (L2, DL2)
Maths pour l'économie et la gestion (L2, DL2 DE)
Outils d'enquête, d'analyse de données et de décision
(L2, DL2 ME)
Statistiques inférentielles (L2)
Économétrie 1 (L3, DL3)
Maths appliquées (L3)
Économétrie 2 (L3 EA, DL3)

Les blocs thématiques

BLOC 5 – MONNAIE, FINANCE

Mécanismes monétaires (L2, DL2)

Financement de l'économie (L2, L PRO 2 (vers une LP), DL2)

Calcul actuariel (L2, LPRO2 (vers une LP), DL2)

Produits d'épargne et d'assurance (L PRO 2 (vers une LP))

Politique monétaire (L3 FCC, DL3 DE)

Marchés financiers (L3 FCC, DL3 DE)

Évaluation des actifs financiers (L3 FCC, DL3 ME)

BLOC 6 – COMPTABILITÉ ET GESTION

Comptabilité générale 1 (L1, L PRO 1, DL1)

Comptabilité générale 2 (L2, L PRO 2 (vers une LP), DL2)

Contrôle de gestion 1 (L2, LPRO2 (vers une LP), DL2 ME)

Analyse des états financiers (L3, DL3)

Contrôle de gestion 2 (L3 FCC)

Comptabilité approfondie (L3 FCC)

Choix et financement des investissements (L3 FCC, DL3 DE)

Fiscalité des entreprises (L3 FCC)

Analyse des flux financiers (L3 FCC)

Les blocs thématiques

BLOC 7 - LANGUE ET INFORMATIQUE

Anglais (L1, L2, L3, L PRO 1, L PRO 2, DL)
Culture numérique (L1, L PRO 1)
Tableurs (L2, L PRO 2)
Systèmes d'information (L2, L PRO 2)
Informatique (L3)

BLOC 8 - ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE

Expression écrite et orale (L1, L PRO 1)
Introduction au droit (L1, L PRO 1)
MTU (L1, L PRO 1, DLI DE)
Sociologie (L1, L PRO 2 (L1 en 2 ans))
Droit des affaires et droit des sociétés (L2, L PRO 2)
Droit des collectivités locales
Expériences professionnalisantes 1 (L3)
Expériences professionnalisantes 2 (L3, DL3 DE)
Psychosociologie (L3 RH, MK)
Droit du travail (L3 RH)
Droit de la concurrence (L3 MK)

BLOC 9 - ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Engagement
Sport
LV 2
E2O
Stages
3PE / Expériences

} (L1, L2, L3))

BLOC 10 - SPÉCIALISATION

Culture générale (L PRO 1)
Économie et société (L PRO 1)

Les blocs de compétence

Compétences Licence Economie/Gestion (passage de 17 compétences dans le référentiel national à 9) :

CD-COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

CD1-Économie (BLOCS 1, 3, 5) : Mobiliser les principaux concepts de l'économie pour l'étude et l'interprétation de documents économiques : micro-économie et étude des comportements, macro-économie et politique économique, monnaie et finance.

CD2-Gestion (BLOCS 2, 6, 7) : Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations et de leurs environnements dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.

CD3-Données et Évaluation (BLOC 4) : Utiliser les méthodes et outils quantitatifs d'observation, d'analyse et de synthèse des données économiques et managériales pour favoriser la prise de décision.

CD4-Ouvertures en SHS (BLOC 8) : Mobiliser les principaux concepts des autres SHS telles que le droit, la sociologie, la science politique, la philosophie, l'éthique ou l'histoire pour les croiser avec ceux de l'économie et de la gestion.

Les blocs de compétence

Compétences Licence Economie/Gestion (passage de 17 compétences dans le référentiel national à 9) :

CP-COMPÉTENCES PRÉPROFESSIONNELLES

CPI-Auto-évaluation (BLOCS 8, 9) : Valoriser son identité et ses compétences, savoir s'auto-évaluer et se remettre en question au sein d'une organisation pour apprendre, s'adapter et proposer.

CP2-Autonomie et travail en équipe : Savoir travailler en équipe, être autonome et en responsabilité au service d'un projet.

CP3-Éthique numérique et environnementale : Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale et les règles de sécurité en matière d'informatique et de numérique.

CTL-COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET LINGUISTIQUES

CTL1-Expression et esprit critique (BLOCS 1 à 9) : Savoir recueillir et traiter l'information en développant une argumentation avec esprit critique en utilisant différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

CTL2-Langues (BLOC 7) : Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

BLOC 1
ANALYSE ÉCONOMIQUE

BLOC 2
ÉCONOMIE ET GESTION
DES ORGANISATIONS

BLOC 3
HISTOIRE ET DÉBATS
ÉCONOMIQUES

BLOC 4
OUTILS DE DÉCISIONS
ET D'ÉVALUATION

BLOC 5
MONNAIE, FINANCE

BLOC 6
COMPTABILITÉ ET GESTION

BLOC 7
LANGUE ET INFORMATIQUE

BLOC 8
ENSEIGNEMENTS
D'OUVERTURE

BLOC 9
ENSEIGNEMENTS
FACULTATIFS

CD1 Économie : Mobiliser les principaux concepts de l'économie pour l'étude et l'interprétation de documents économiques : micro-économie et étude des comportements, macro-économie et politique économique, monnaie et finance.

CD2 Gestion : Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations et de leurs environnements dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.

CD3 Données et Évaluation : Utiliser les méthodes et outils quantitatifs d'observation, d'analyse et de synthèse des données économiques et managériales pour favoriser la prise de décision.

CD4 Ouvertures en SHS : Mobiliser les principaux concepts des autres SHS telles que le droit, la sociologie, la science politique, la philosophie, l'éthique ou l'histoire pour les croiser avec ceux de l'économie et de la gestion.

CP1 Auto-évaluation (BLOCS 8, 9) : Valoriser son identité et ses compétences, savoir s'auto-évaluer et se remettre en question au sein d'une organisation pour apprendre, s'adapter et proposer.

CP2 Autonomie et travail en équipe : Savoir travailler en équipe, être autonome et en responsabilité au service d'un projet.

CP3 Éthique numérique et environnementale : Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale et les règles de sécurité en matière d'informatique et de numérique.

CTL1 Expression et esprit critique : Savoir recueillir et traiter l'information en développant une argumentation avec esprit critique en utilisant différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

CTL2 Langues : Se servir aisément de la compréhension, et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

Répartition des ects

UE DU SOCLE FONDAMENTAL	UE DU SOCLE TRANSVERSAL
Année 1 : 46 ECTS	Année 1 : 14 ECTS
Année 2 : 52 ECTS	Année 2 : 8 ECTS
Année 3 – parcours FCC : 52 ECTS	Année 3 – parcours FCC : 8 ECTS
Année 3 – parcours EA : 51 ECTS	Année 3 – parcours EA : 9 ECTS
Année 3 – parcours RH : 47 ECTS	Année 3 – parcours RH : 13 ECTS
Année 3 – parcours MK : 47 ECTS	Année 3 – parcours MK : 13 ECTS

Deux contrats pédagogiques

- **Classique (180 ECTS – 240 pour les DL)**
- **PROgressif (L1 en 2 ans) et/ou PROfessionnalisant (Vers une LP)**

Parcours PRO - PROgressif ou PROfessionnalisant

Parcours classique

1^{re}
Année

L Pro 1

60
ECTS

Licence 1 Économie
et Gestion

60
ECTS

transformables en 60 ECTS
du parcours classique

CONTRAT PÉDAGOGIQUE DE RÉUSSITE PROGRESSIF

CONTRAT PÉDAGOGIQUE DE RÉUSSITE STANDARD

2^e
Année

L Pro 2 parcours
«vers une LP»

120
ECTS

L Pro 2 parcours
«L1 en 2 ans»

120
ECTS

Licence 2 Économie
et Gestion

120
ECTS

- > en Banque, Finance, Assurance
- > en Entrepreneuriat
- > en Métiers des administrations
et des collectivités territoriales

CONTRAT PÉDAGOGIQUE DE RÉUSSITE

3^e
Année

L Pro 3

180
ECTS

Licence 3 Économie
et Gestion

180
ECTS

- > Finance-comptabilité-contrôle
- > Finance économie appliquée
- > Ressources humaines
- > Marketing

Règles de compensation en Licence Eco-G.

Les notes supérieures à 10/20 compensent les notes inférieures à 10/20.
Pas de note éliminatoire.

La compensation peut s'effectuer, chaque année :

- **Pour un même enseignement, entre les résultats obtenus au cours magistral (CM) et les résultats obtenus aux travaux dirigés (TD) ;**
- **Entre les enseignements d'une même UE fondamentale ou d'une UE transversale ;**
- **Entre les blocs thématiques 1 à 6 des UE fondamentales et les blocs 7 et 8 des UE transversales.**

Toutes les matières des UE fondamentales se compensent entre elles et toutes les matières des UE transversales se compensent entre elles. Mais la compensation n'est pas possible entre les UE fondamentales et les UE transversales.

Pour chaque enseignement sera retenue la meilleure des deux notes entre les épreuves de session 1 et de session 2 (pour le calcul de la nouvelle moyenne) avec report des notes de TD.

Règles de compensation en Licence Eco-G.

Pas de compensation entre les années administratives

La validation de l'année suppose la validation des UE fondamentales ET la validation des UE transversales. De plus, les ECTS supplémentaires non transférables du supplément au diplôme ne compensent ni les UE fondamentales, ni les UE transversales.

CAPITALISATION DES ECTS

La capitalisation est le processus qui permet de conserver des ECTS, d'une année sur l'autre.

Un enseignement est définitivement acquis et capitalisable dès lors que vous y avez obtenu la moyenne.

Une UE fondamentale ou une UE transversale est acquise par compensation des enseignements qui la composent, affectés de leurs coefficients. Elle est alors acquise et capitalisable, et confère les ECTS correspondants.

Les enseignements capitalisés (c'est-à-dire pour lesquels la note est supérieure ou égale à 10) ne pourront pas être repassées en session 2 .

Un étudiant autorisé à se réinscrire, n'a pas la possibilité d'améliorer ses résultats pour un enseignement, une UE ou un bloc déjà validés.

Des périodes et des UE à choix encadrés

2 types d'UE (fondamentales ou à choix encadrés), 2 types de compétences (disciplinaires ou transversales)

ANNÉE ADMINISTRATIVE 1 (L1)



UE FONDAMENTALES (compétences disciplinaires)	
PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
<p>CM avec TD Droit constitutionnel 1 Introduction générale au droit Introduction historique au droit</p> <p>CM sans TD Institutions juridictionnelles Science politique 1</p>	<p>Choisir 2 CM avec TD + 1 CM sans TD Droit constitutionnel 2 Droit de la famille Histoire des institutions</p> <p>CM sans TD Institutions administratives Science politique 2</p>

UE FONDAMENTALES (compétences transversales)
PÉRIODES 1 ET 2
<p>TD uniquement – Enseignement sur les 2 périodes Langue vivante 1 (Anglais ou Espagnol)</p>

Des périodes et des UE à choix encadrés

UE À CHOIX ENCADRÉS (compétences disciplinaires)

PÉRIODE 1

CM uniquement

Droit des personnes (*L1 prioritaires*, L2, L3)

PÉRIODE 2

CM uniquement

Relations internationales (L1, L2, L3)
Droit commercial (L1, L2) - Matière obligatoire
Histoire du droit des personnes et des biens (L1)

UE À CHOIX ENCADRÉS (compétences transversales)

PÉRIODE 1

CM uniquement

Économie politique (L1, L2, L3)

PÉRIODE 2

Aucun enseignement de ce type en période 2

Les UE à choix encadrés

Les UE à choix encadrés comportent une palette d'enseignements que vous pouvez choisir en fonction de votre projet.

Ces enseignements sont disponibles sur 2 ou 3 années, ce qui vous permet de construire vous-mêmes une partie de votre emploi du temps et d'être autonome dans l'organisation de votre rythme et de vos études.

Éléments communs aux 3 années :

- Un enseignement d'une UE à choix encadrés ne peut être choisi qu'**une seule fois au cours** du cycle de Licence ;
- Un enseignement d'une UE à choix encadrés que vous n'avez pas choisi une année peut être choisi l'année suivante s'il est disponible ;
- Chaque enseignement des UE à choix encadrés permet de valider 2 ou 3 ECTS selon les cas (voir la maquette dans la rubrique correspondante) ;
- Ces ECTS sont un complément aux enseignements des UE fondamentales (qui sont pour leur part **obligatoires chaque année**) ;
- Selon les enseignements choisis au sein des UE à choix encadrés, il est possible de valider chaque année un total de 60 à 62 ECTS maximum. Tout ECTS validé au-delà des 60 ECTS requis chaque année ne peut pas être reporté l'année suivante de Licence.

Attention :

Cette possibilité de choix implique que vous anticipiez la totalité de votre année (période 1 et période 2).

Vous devez prévoir les ECTS requis et sélectionner les enseignements adéquats pour compléter les cours des UE fondamentales.

Veillez également à bien anticiper la charge de travail en fonction du nombre d'enseignements choisis.



Des périodes et des UE à choix encadrés

ANNÉE ADMINISTRATIVE 2 (L2)

UE FONDAMENTALES (compétences disciplinaires)	
PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
<p>CM avec TD Droit administratif 1 Droit des obligations, la responsabilité civile</p> <p>CM sans TD Finances publiques</p>	<p>Choisir 1 CM parmi 3 au choix Droit administratif 2 Droit des obligations, le contrat Droit pénal général</p> <p>Choisir 2 CM avec TD + 1 CM sans TD Droit administratif 2 Droit des obligations, le contrat Droit pénal général Droit fiscal</p>

UE FONDAMENTALES (compétences transversales)	
PÉRIODES 1 ET 2	
<p>TD uniquement – Enseignement sur les 2 périodes Langue vivante 1 (Anglais ou Espagnol)</p>	

Des périodes et des UE à choix encadrés

UE À CHOIX ENCADRÉS (compétences disciplinaires)

PÉRIODE 1

CM uniquement

Droit des personnes (*L1 prioritaires*, L2, L3)
Histoire des idées politiques (L2, L3)
Institutions européennes (L2, L3)
Histoire du droit de la famille (L2, L3)
Histoire du droit constitutionnel et du droit
Administratif (L2, *L3 prioritaires*)
Science politique (L2, *L3 prioritaires*)

PÉRIODE 2

CM uniquement

Relations internationales (L1, L2, L3)
Droit commercial (L1, L2) - Matière obligatoire
Droit civil des biens (L2, *L3 prioritaires*)
Droit processuel (L2, *L3 prioritaires*)
Histoire constitutionnelle (*L2 prioritaires*, L3)
Histoire du droit des obligations ou du droit pénal
(L2, L3)

UE À CHOIX ENCADRÉS (compétences transversales)

PÉRIODE 1

CM uniquement

Économie politique (L1, L2, L3)

PÉRIODE 2

Aucun enseignement de ce type en période 2

Des périodes et des UE à choix encadrés

ANNÉE ADMINISTRATIVE 3 (L3)

UE FONDAMENTALES (compétences disciplinaires)	
PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
<p>Choisir 2 CM Droit international public 1 Droit social 1 Droit administratif des biens Régime des obligations</p> <p>Choisir 2 CM avec TD + 1 CM sans TD Droit international public 1 Droit social 1 Droit administratif des biens Régime des obligations</p>	<p>Choisir 2 CM Droit de l'Union européenne (CM) Droit des libertés fondamentales (CM) Droit des sociétés (CM) Droit social 2 (CM)</p> <p>Choisir 2 CM avec TD + 1 CM sans TD Droit de l'Union européenne Droit des libertés fondamentales Droit des sociétés Droit social 2</p>

UE FONDAMENTALES (compétences transversales)
PÉRIODES 1 ET 2
<p>TD uniquement – Enseignement sur les 2 périodes Langue vivante 1 (Anglais ou Espagnol) Culture numérique</p>

Des périodes et des UE à choix encadrés

UE À CHOIX ENCADRÉS (compétences disciplinaires)

PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
<p>CM uniquement</p> <p>Droit des personnes (<i>L1 prioritaires</i>, L2, L3)</p> <p>Histoire des idées politiques (L2, L3)</p> <p>Institutions européennes (L2, L3)</p> <p>Histoire du droit de la famille (L2, L3)</p> <p>Histoire du droit constitutionnel et du droit administratif (L2, <i>L3 prioritaires</i>)</p> <p>Science politique 3 (L2, <i>L3 prioritaires</i>)</p> <p>Droit pénal spécial</p>	<p>CM uniquement</p> <p>Relations internationales (L1, L2, L3)</p> <p>Droit civil des biens (L2, <i>L3 prioritaires</i>)</p> <p>Droit processuel (L2, <i>L3 prioritaires</i>)</p> <p>Histoire constitutionnelle (<i>L2 prioritaires</i>, L3)</p> <p>Histoire du droit des obligations ou du droit pénal (L2, L3)</p> <p>Droit international public 2</p> <p>Droit de la fonction publique</p>

UE À CHOIX ENCADRÉS (compétences transversales)

PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
<p>CM uniquement</p> <p>Économie politique (L1, L2, L3)</p>	<p>Aucun enseignement de ce type en période 2</p>



Contrat pédagogique de réussite

- **Parcours classique de la licence ou Parcours « Progressif »** : inscription en capacité en droit, au regard des premiers résultats obtenus en TD
- Si le résultat obtenu à un enseignement est supérieur ou égal à 10, l'étudiant le valide.
- Seuls les résultats et les notes publiés par le jury, à l'issue de sa délibération annuelle (juin-juillet), sont considérés comme définitifs. Les notes communiquées avant la publication de la délibération du jury ne peuvent être considérées que comme des notes provisoires.
 - Les notes supérieures à 10/20 compensent les notes inférieures à 10/20.
La compensation est dite «intégrale» : dans le respect des coefficients attribués à chaque enseignement, toutes les matières des UE fondamentales et des UE à choix encadrés de la période 1 et 2 se compensent entre elles. Il n'y a pas de notes éliminatoires.
- Un étudiant non admis en session 1 doit repasser en session 2 toutes les UE fondamentales et à choix encadrées non validées en session 1, c'est à dire toutes celles pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20.
- Pour chaque enseignement sera retenue la meilleure des deux notes entre les épreuves de session 1 et de session 2 (pour le calcul de la nouvelle moyenne) avec report des notes de TD.



5. Vie universitaire

5-1 Emploi des étudiants – éléments du bilan chiffré –
information

5-1 – Emploi des étudiants – éléments du bilan chiffré - information

Il est présenté les éléments du bilan chiffré de l'emploi des étudiants à l'UA.

POUR INFORMATION

Les Contrats étudiants à l'UA

2020/2021 et 2021/2022

RAPPEL

- Périmètre des contrats étudiants
 - 1° Accueil des étudiants
 - 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés
 - 3° Tutorat
 - 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
 - 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
 - 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
 - 7° Aide à l'insertion professionnelle
 - 8° Promotion de l'offre de formation
- 2 périodes de contrat
 - Entre le 1er septembre et le 30 juin
 - Entre le 1er juillet et le 31 août
- Sur la base de 3 taux horaires
 - + 10% de congés payés
- S'appuyant sur une note d'organisation

- Taux horaire actualisé au 1^{er} août :
 - 12,18 € pour les contrats étudiant/surveillance
 - 19,49 € pour le tutorat
 - 15,83 € pour le centre d'appel numérique

- Sources de financement
 - Budget établissement
 - CVEC
 - Subvention (ARS)

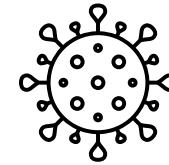
Quelques chiffres clés

Année	Nb d'heures de contrat	Coût annuel	Nb d'étudiants	% de boursier
2020-2021	33 000	582 k€	504	42,26%
2021-2022	29 100	517,5 k€	550	39,09%

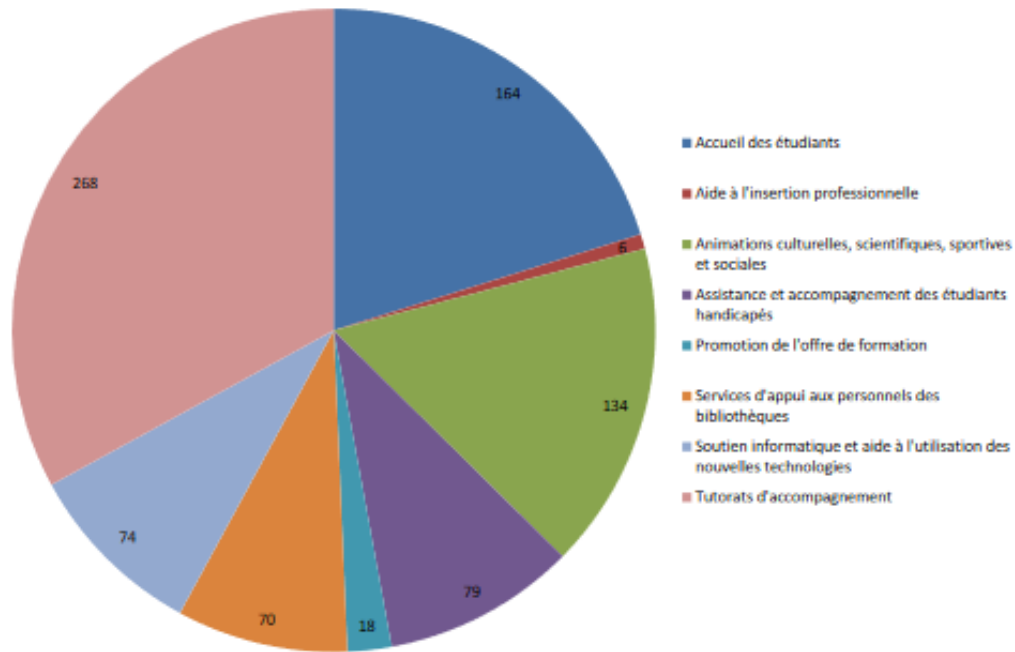
Type de mission

- Principales missions

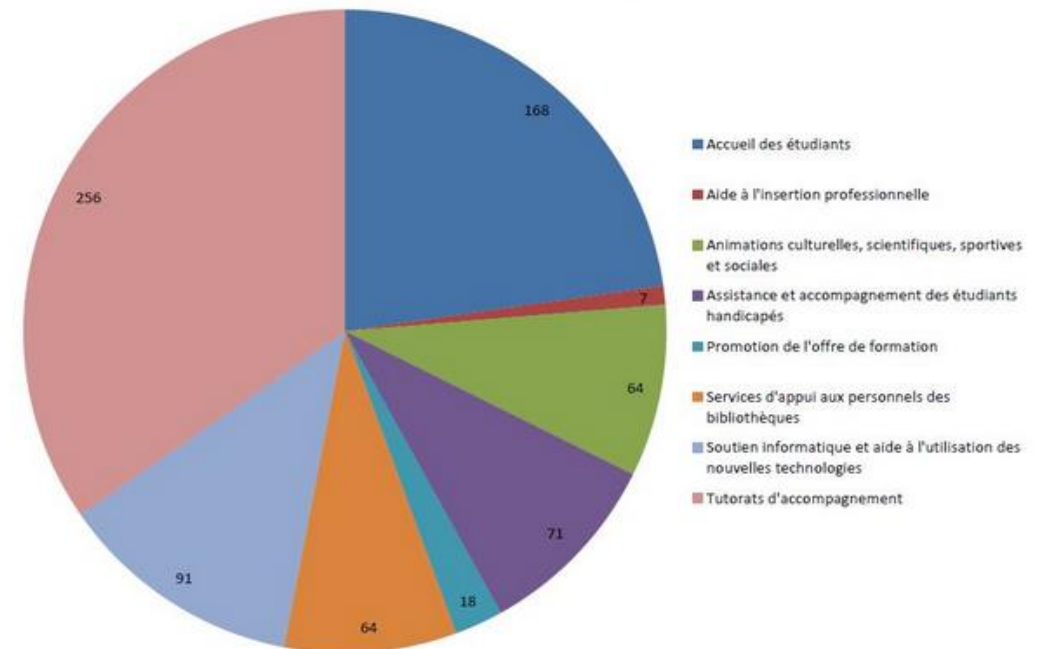
- Tutorat (notamment Covid en 2020-2021)
- Accueil des étudiants



Nombre de contrat étudiant par mission 2020-2021

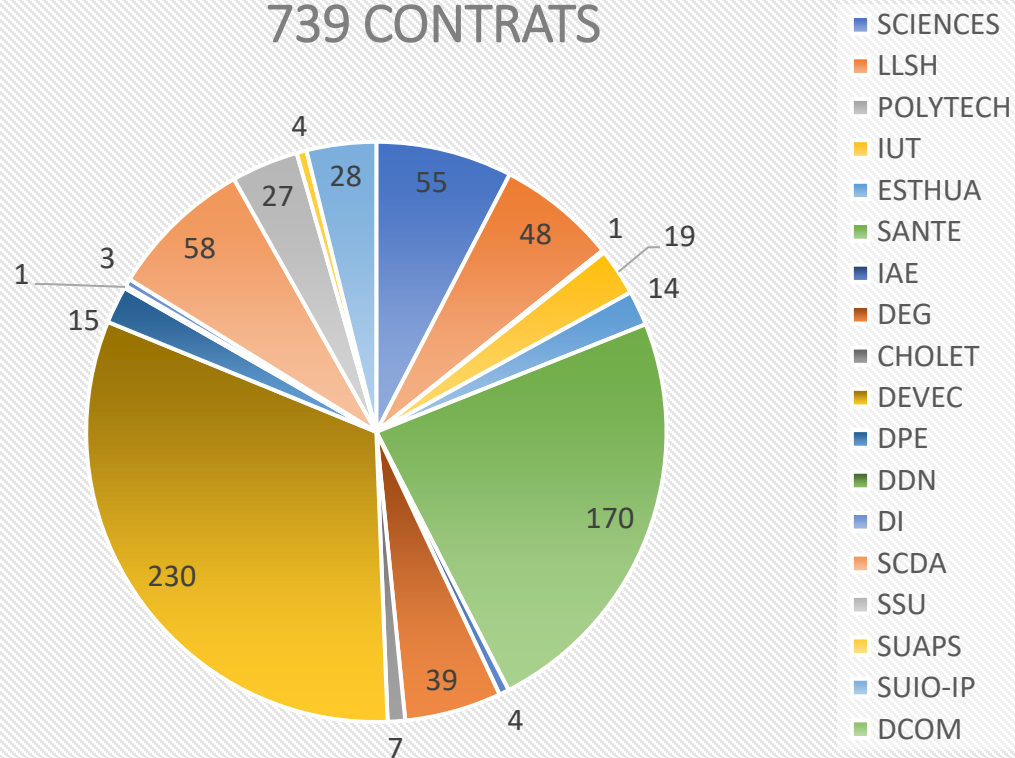


Nombre de contrat étudiant par mission 2021-2022

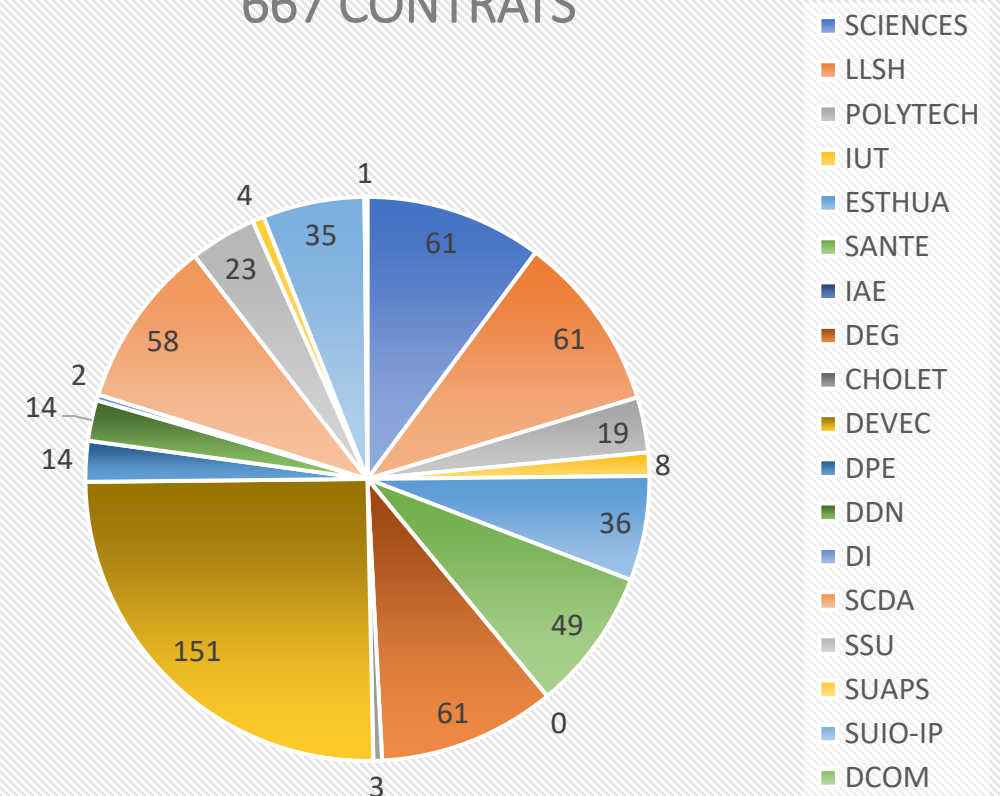


Bilan des contrats étudiants par structure 2020/2021

contrats étudiants par structure
2020/2021
739 CONTRATS



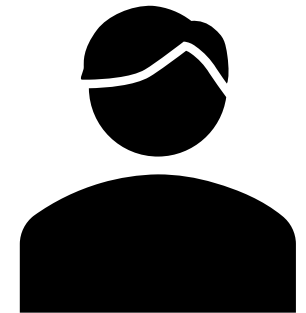
Nombre de contrats étudiants par
structure 2021/2022
667 CONTRATS



Principales caractéristiques



- Des emplois occupés :
 - Par des étudiantes : > 65%
 - Par des boursiers : > 40%
 - Par des étudiants de L3 : près de 50% des étudiants de Licence



Perspectives

- Un travail sur l'emploi étudiant plus générale
 - Orientation des offres de job étudiants reçues vers la plateforme Ipoline
 - Poussées vers L'UA a vos côtés
 - Poussées vers l'application mobile
 - Sensibilisation des différents acteurs sur la connaissance du dispositif (nota. AS)
 - Près de 600 offres récoltées en 2021-2022
 - Projet de Guide de l'emploi étudiant à destination des partenaires socio-économiques du territoire

Perspectives

- Réflexion avec la Commission Egalité sur l'accès des étudiants internationaux aux emplois UA
- Développer un tableau de bord des différents indicateurs
- Développer de nouvelles offres d'emplois étudiants au regard de potentielles nouvelles offres de service
- Dans la perspective du Schéma Directeur Vie étudiante et de Campus
 - Enquête auprès des étudiant.e.s du 10 au 27 octobre
 - Interrogera notamment sur les questions d'emploi étudiant

Prochaines CFVU

- Mercredi 19 octobre 2022 à 14h30
- Lundi 21 novembre 2022 à 14h30
- Lundi 12 décembre 2022 à 14h30
- Lundi 23 janvier 2023 à 14h30